35¢

CITÉ LIBRE

XIe année, No 25 MARS 1960 NOUVELLE SÉRIE

Les subventions aux universités

par Arthur TREMBLAY

(lire en page 3)

L'honorable Barrette, un premier ministre "ouvrier"?

(lire en page 13 l'article de Gérard Pelletier)



SOMMAIRE

En plus, des textes de: Adèle Lauzon, Jean Pellerin, Jean Paré, Pierre-Elliott Trudeau, Guy Viau, Yerri Kempf et Patrick Straram.

Sommaire

La maquette typographique est de Gilles Robert

Revue mensuelle
XIe année, No 25
Mars 1960

Comité de rédaction

Directeur:
Gérard Pelletier

Directeurs-adjoints:
Pierre-Elliott Trudeau
Jean-Charles Falardeau

Secrétaire de la rédaction:
Jacques Hébert

●

Imprimé à Montréal par
l'Imprimerie Judiciaire Enrg.

Autorisé comme envoi postal
de deuxième classe
Ministère des Postes
Ottawa

Rédaction et administration:
1130 est, rue Lagauchetière
Montréal 24 — LA 3-1182

Service des abonnements
Périodica Inc.
5090, ave Papineau
Montréal 34 — LA 6-3361

Abonnement annuel: $3.50
Abonnement de soutien: $10

Vente au numéro:
Agence de Distribution Populaire
1130 est, rue Lagauchetière
Montréal 24 — LA 3-1182

CITÉ LIBRE
NOUVELLE SÉRIE

A qui appartient Cité Libre?

Dans sa livraison de février 1951, soit dans la deuxième année de son existence, *Cité libre* répondait à cette question de la façon suivante: "Personne ne possède la revue. Tiré à 500 exemplaires, le premier numéro nous coûtait 250 dollars. Les dix collaborateurs réguliers ont misé chacun 25 dollars et sont rentrés dans leurs fonds en distribuant chacun cinquante exemplaires à 50 cents pièce. Les administrateurs de carrière souriront; nous sourions aussi."

Pour marquer son dixième anniversaire *Cité libre* s'est réorganisée. Non contente de faire peau neuve dans sa présentation, la revue adopte un nouveau rythme de parution. Elle devient mensuelle. Au plan administratif, elle devient une coopérative d'éditions en bonne et due forme, qui comprend déjà — et les portes n'en sont pas fermées — une cinquantaine de membres.

Ces cinquante membres, actionnaires de la coopérative, sont donc les propriétaires de la revue. Réunis en assemblée générale annuelle, ils élisent un conseil d'administration qui, à son tour, choisit le directeur de la revue. Tous les abonnés sont reconnus comme membres auxiliaires de la coopérative et invités à l'assemblée générale qui a lieu en octobre autant que possible.

Le conseil d'administration, élu lors de l'assemblée générale du 19 janvier 1960, est formé des personnes suivantes:

PRÉSIDENT :
Jean Dostaler

SECRÉTAIRE :
Claude Longpré

TRÉSORIER :
Yves Côté

DIRECTEURS :
Benoit Baril
Jacques Hébert
James Hodgson
Edgar Lespérance
Gérard Pelletier
Pierre-E. Trudeau

COMITÉ DE SURVEILLANCE :
Jeanne Lapointe
Jean Marchand
J.-Z.-Léon Patenaude

VÉRIFICATEUR :
Bernard Dubé



Les subventions fédérales aux universités

Règlement provisoire: et après?

Arthur Tremblay

AU moment où nous écrivons cet article, nous ne connaissons pas encore le résultat des pourparlers engagés entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial au sujet des subventions fédérales aux universités. Il semble bien, toutefois, qu'on parviendra à conclure un accord et que cet accord ne sera que provisoire, quelles qu'en soient les modalités. On reportera donc au renouvellement des ententes fiscales de 1962 la discussion d'une solution permanente au conflit qui oppose le Québec et le gouvernement central sur cet aspect particulièrement litigieux des relations fédérales-provinciales.

La présente étude trouve sa justification dans cette perspective. Malgré la témérité de pareille entreprise, elle voudrait, à la lumière des gestes officiels posés depuis 1951 jusqu'à ce jour et du débat que les subventions fédérales ont suscité par la suite, dégager quelques indications susceptibles d'orienter les décisions qu'il faudra prendre dans un avenir très prochain, si on veut qu'elles soient applicables à partir de 1962.

I. — Une histoire déjà ancienne: le régime des subventions fédérales aux universités de 1951 à 1959.

A. — LA PERIODE SAINT-LAURENT

Les subventions fédérales versées aux universités et aux collèges du Canada tirent leur origine du *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des sciences, des arts et des lettres au Canada.*

A la demande expresse et insistante des universités canadiennes, y compris celles de la province de Québec, la Commission recommandait dans son rapport rendu public le 1er juin 1951:

a. — que, en plus de l'aide qu'il donne actuellement à la recherche et à d'autres fins, le gouvernement fédéral apporte annuellement une contribution financière à l'oeuvre des universités, au prorata de la population de chacune des provinces du Canada;

b. — que cette contribution soit accordée après consultation avec le gouvernement et les universités de chacune des provinces et qu'elle soit distribuée à chaque université au prorata du nombre des étudiants inscrits;

c. — que ces contributions soient de telle nature qu'elles permettent aux universités du Canada de poursuivre leur oeuvre conformément aux besoins de la nation;

d. — que toutes les institutions qui sont membres de la conférence nationale des universités canadiennes aient droit aux subventions susmentionnées. (1)

Dès le mois de juin de la même année, le Parlement fédéral donnait suite à cette recommandation aux universités canadiennes dans les termes suivants:

> **Crédit no 690. —** Subventions à verser aux universités et autres institutions équivalentes de hautes études en montants ne dépassant pas dans leur ensemble, pour chaque province, $0.50 par habitant de la province, selon que le détermine le Bureau fédéral de la statistique, et conformément aux règlements que le Gouverneur en conseil édictera sur la recommandation du Ministre des Finances, lequel est autorisé à consulter un comité composé de membres de la Conférence canadienne des universités à l'égard de la répartition de ces subventions entre les institutions de chaque province selon le principe général voulant que ces subventions soient proportionnées au nombre d'étudiants inscrits aux universités et institutions assimilées et suivant des cours reconnus comme conduisant à un degré universitaire, $7,100,000. **Compte-rendu des débats de la chambre des Communes,** 1951, p. 5, 166.

Il serait intéressant de rapporter ici les commentaires du Premier Ministre du Canada, ceux des chefs des partis d'opposition sur cette mesure depuis longtemps attendue et sollicitée, mais dont on savait très bien qu'elle provoquerait, dans la province de Québec, des réactions pour le moins réticentes. Rappelons simplement qu'à Ottawa on était "sûr que les députés accueilleraient avec joie toute assistance de ce genre aux universités canadiennes."(2)

Tous les groupes politiques étaient aussi d'accord pour souligner qu'en accordant des subventions aux universités, le gouvernement devait "éviter toute initiative qui ressemblerait à un empiètement sur les questions d'enseignement dans les provinces." (3)

Notons également que, dans l'intention du gouvernement, l'aide accordée aux universités ne revêtait pas encore une forme permanente. Le Parlement y pourvoyait, non pas une loi, mais par un simple vote de crédit, procédure qu'il a continué de suivre depuis lors.

Enfin, on ne prévoyait pas, à ce moment-là, que les gouvernements provinciaux participeraient de quelque façon que ce soit à la distribution des subventions. C'est aux universités elles-mêmes que celles-ci étaient offertes directement.

Dès la seconde année, toutefois, sans doute dans l'espoir de rallier l'assentiment du gouvernement québécois, dont les réticences commençaient déjà à se manifester, le Parlement modifiait le texte du crédit octroyant les subventions. Cette modification permettait au gouvernement provincial de jouer un rôle essentiel dans leur attribution. Désormais le subside ne serait versé qu'aux "institutions... reconnues dans chaque province par le Gouvernement du Canada *et le Gouvernement de la province* comme étant des universités ou institutions de norme équivalente." (4)

Le Parlement se trouvait ainsi à subordonner au consentement des autorités provinciales la distribution des subventions dans les limites de chaque province. Jusque-là l'acceptation ou le refus des subventions dépendait de chacune des universités. Désormis il suffirait qu'un gouvernement provincial refuse de procéder à la reconnaissance requise par le vote de crédit pour que les subventions ne puissent être versées aux universités de la province.

Cette concession, cependant, ne parut pas suffisante aux yeux du gouvernement de Québec. Utilisant l'instrument de veto que le Parlement lui-même avait forgé, il devait par la suite opposer, chaque année, une fin de non-recevoir aux subventions votées par le Parlement à l'intention des universités québécoises.

En 1957, le gouvernement fédéral, apparemment inquiet de l'imbroglio dans lequel l'attitude du Québec l'avait engagé, modifiait de nou-

(1) **Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada,** Ottawa, 1951, p. 411.

(2) M. George Drew (chef de l'opposition): **Compte-rendu des débats de la Chambre des Communes,** 1951, p. 4, 396.

(3)Le Très Honorable M. Saint-Laurent: **idem,** p. 5, 166.

(4) Crédit 121. — Subventions aux institutions des hautes études reconnues dans chaque province par le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Province comme étant des universités ou institutions de norme équivalente, égales, pour chaque province, à un montant n'excédant pas $0.50 par tête de sa population, telle qu'elle est vérifiée par le Bureau fédéral de la statistique, réparties entre les institutions de la province en proportion de leur inscription d'étudiants internes poursuivant sans interruption et personnellement leurs études dans l'institution reconnue ou dans une institution de la même province qui lui est affiliée, inscrits à des cours de niveau universitaire reconnus comme conduisant ou dont les années d'étude additionnées mènent à un diplôme universitaire accordé par une université du Canada; le Ministre des Finances peut, à cette fin, définir plus particulièrement les expressions "niveau universitaire" et "diplôme universitaire", $7,415.000. **Compte-rendu des débats de la Chambre des Communes,** 1952-53, p. 5, 485.

veau la procédure de distribution des subventions. (5)

Il ne remettait évidemment pas en question le principe même de ces subventions. Il avait toujours soutenu la thèse que celles-ci étaient parfaitement "constitutionnelles", pourvu qu'elles ne s'accompagnent d'aucune "législation positive" et demeurent un "don" pur et simple. Mais en confiant à un intermédiaire le soin de les distribuer, *à sa place,* le gouvernement canadien désirait manifester plus clairement encore sa volonté d'éviter tout danger et toute apparence d'intervention fédérale dans la politique des universités ou de règlementation susceptible d'empiéter sur la compétence provinciale en matière d'enseignement.

Malgré sa conviction que cette "garantie" nouvelle finirait, avec le temps, par faire tomber les résistances du Québec, le gouvernement fédéral avait assez de réalisme politique pour soupçonner que, dans l'immédiat, le gouvernement provincial ne changerait pas nécessairement d'attitude. Aussi la nouvelle formule prévoyait-elle que "tout montant payable à une institution de haut savoir et non versé par la Conférence (des universités) pendant l'année financière en cours pourra être retenu par la Conférence jusqu'à ce que l'institution à laquelle le paiement est destiné en réclame le versement de la Conférence."

Grâce à cette disposition, qu'on a qualifiée de machiavélique en certains milieux, les universités de la province de Québec auraient tout le temps de mûrir la décision qu'elles seules maintenant devaient prendre. Dans l'intervalle, elles n'auraient pas à craindre qu'un refus de leur part entraînerait la perte irrémédiable des subventions. Elles pouvaient toujours espérer que le gouvernement provincial en viendrait à interpréter d'une autre façon la constitution canadienne, ou qu'il découvrirait un jour prochain une solution inédite au problème. Le fait que les sommes conservées en leur nom par la Conférence des universités n'auraient pas été perdues comme tant d'autres subventions fédérales refusées par la Province, compliquerait peut-être les négociations; il permettrait cependant de récupérer des montants considérables au profit des universités du Québec.

Par contre, la nouvelle formule "dépouillait" le gouvernement provincial de l'instrument de véto qui lui avait permis jusque-là d'empêcher la distribution des subventions. Que pourrait-il faire si un seul des membres québécois de la Conférence canadienne des universités s'avisait d'accepter le chèque qu'on lui adressait chaque année?

Heureusement ou malheureusement, la chose ne s'est pas produite. Sauf une institution de langue anglaise, si peu importante démographiquement parlant que son geste n'eut aucune répercussion, toutes les universités du Québec épousèrent les attitudes dont le gouvernement provincial leur avait donné l'exemple dans les années précédentes. Pour des motifs qui n'étaient peut-être pas les siens, elles renoncèrent aux subventions offertes par la conférence.

B. — MONSIEUR DIEFENBAKER HERITE DU PROBLEME ET NE RENONCE PAS A L'HERITAGE.

La politique dont nous venons de retracer les grandes lignes et l'évolution avait été l'oeuvre du gouvernement libéral. Qu'en adviendrait-il lorsque les conservateurs prirent le pouvoir en 1957?

Le nouveau gouvernement ne s'est pas seulement contenté d'entériner la politique du gouvernement précédent. Il devait même l'amplifier, malgré le risque de troubler la conscience de quelques-uns de ses membres, élus dans la province de Québec, qui avaient combattu, dans l'opposition, les subventions fédérales aux universités.

A l'exception de quelques représentants québécois, le parti conservateur avait toujours partagé les vues du gouvernement libéral en cette matière. Nous avons rappelé précédemment l'attitude prise par M. George Drew, alors chef du parti, au moment où les subventions furent votées pour la première fois, en 1951. L'année suivante, en 1952, celui qui devait lui succéder, l'actuel premier ministre du Canada, exprimait, en des termes qui méritent d'être notés soigneusement dans le contexte des pourparlers actuels, son attitude et celle de son parti en matière d'assistance fédérale à l'enseignement.

Le député de Saskatoon, M. R. Knight, avait présenté la résolution suivante:

> "La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier les moyens d'accroître et de répartir également les avantages de l'instruction au pays en octroyant une aide financière aux diverses provinces à cette fin." (6)

(5) **Crédit 541. — Paiements à la Conférence nationale des Universités canadiennes (ci-après dénommée "la Conférence") aux fins d'accorder des subventions aux institutions de haut savoir, en conformité d'une entente conclue ou à conclure, avec l'assentiment du Gouverneur en conseil, entre le Ministre des Finances et la Conférence, la dite entente devant porter, entre autres stipulations, que le montant total des subventions à toutes les institutions de haut savoir dans une province quelconque sera établi en multipliant par $1.00 le chiffre de la population de la province, et que tout montant payable à une institution de haut savoir et non versé par la Conférence pendant l'année financière en cours pourra être retenu par la Conférence jusqu'à ce que l'institution à laquelle le paiement est destiné en réclame le versement de la Conférence, ou jusqu'à ce que le Parlement statue sur la manière d'en disposer autrement; la somme attribuée en vertu du crédit 132 de la loi les subsides, no 6, 1956, doit être affectée aux fins du présent crédit; crédit supplémentaire, $7,986,000. Compte-rendu des débats de la Chambre des Communes, 1957, p. 784.**

(6) **Compte-rendu des débats de la Chambre des Communes, 1952, pp. 626-698.**

Au cours du long débat soulevé par cette résolution, qui ne fut d'ailleurs pas soumise au vote, M. J. G. Diefenbaker s'est exprimé de la façon que voici:

> "Quelques mots seulement, M. l'Orateur. Je n'ai aucunement l'intention de faire quoi que ce soit pour écarter le projet de résolution. **Je tiens seulement à lui donner mon appui** comme je l'ai déjà fait en d'autres occasions et à faire connaître l'attitude du parti conservateur-progressiste.
> "En cette matière, il soutient qu'aux termes de la Constitution l'instruction est de la compétence exclusive des provinces et doit le rester; que tout effort en vue d'atteindre les fins énoncées dans le présent projet de résolution, savoir de rechercher les moyens de développer et d'égaliser les possibilités d'instruction, **n'implique aucune règlementation.** L'attitude de notre parti peut s'exprimer par la paraphrase d'une ancienne devise: **Oui, toujours, s'il s'agit d'assistance fédérale; non, jamais, s'il s'agit de surveillance fédérale.** Voilà qui résume notre attitude en la matière." (6)

A la lumière de ce texte, il ne semble y avoir aucun doute que le gouvernement de M. Diefenbaker, au moins pour l'essentiel, partageait les opinions du gouvernement Saint-Laurent sur la question des subventions fédérales aux universités. La raison qui rendait la résolution Knight acceptable, en 1952, au futur premier ministre du Canada, correspond exactement à la thèse sur laquelle le gouvernement Saint-Laurent a toujours appuyé sa politique. Pourvu que des subventions fédérales aux provinces, même dans un domaine de leur compétence exclusive, "n'impliquent aucune règlementation", pourvu qu'il ne s'agisse que "d'assistance" et non pas de "surveillance", de telles subventions sont parfaitement légitimes.

Nous discuterons, dans un prochain article, le bien-fondé de cette thèse. Qu'il suffise, pour le moment, de souligner que le gouvernement Diefenbaker y adhérait tout autant que le gouvernement Saint-Laurent.

Il n'est donc pas étonnant que le gouvernement conservateur ait continué, en les augmentant considérablement, de verser des subventions à l'intention des universités.

II. — La nouvelle formule

Malgré sa volonté clairement manifestée de maintenir les subventions fédérales aux universités, le gouvernement Diefenbaker n'était pas sans se rendre compte que — du point de vue politique — la situation créée à la fois par le refus obstiné de Québec et l'accumulation de sommes de plus en plus considérables destinées aux institutions québécoises dans les mains de la Conférence des universités, ne pouvait plus durer.

A l'extérieur de la province de Québec, on n'avait pas vu autre chose dans la dernière formule Saint-Laurent qu'un subterfuge pour éviter le "véto" du gouvernement provincial, et on commençait à se demander si le moment n'était pas venu pour le Parlement de "statuer" sur une autre manière de disposer des montants que la province "autonomiste" s'entêtait à ne pas accepter.

A l'intérieur de son propre parti, Monsieur Diefenbaker devait sans doute être l'objet de pressions plus ou moins discrètes de la part des députés de la province de Québec que le maintien de la politique libérale par le gouvernement conservateur plaçait dans une position fausse auprès de leurs ressortissants, car ils avaient presque tous dénoncé cette politique au cours des campagnes électorales.

Enfin, dans la province de Québec elle-même, à plusieurs indices, dont on a mieux vu l'importance après la mort de Monsieur Duplessis, on pouvait aisément discerner que l'opinion publique se lassait un peu d'appuyer les positions prises par le gouvernement provincial. On sentait confusément qu'une attitude purement négative ne suffisait plus.

C'est dans ce climat que Monsieur Paul Sauvé, le nouveau ministre du Québec, annonça qu'il soumettrait une "solution concrète" au problème.

A. — LES NEGOCIATIONS AMORCEES par MONSIEUR SAUVE

Comme il l'a lui-même affirmé en réponse à une question du chef parlementaire de l'Opposition à l'Assemblée législative, Monsieur Sauvé n'a pas formulé par écrit sa proposition. On s'explique aisément cette manière de faire. Elle était parfaitement conforme à logique des attitudes prises jusque-là par le gouvernement québécois, et que Monsieur Sauvé prétendait maintenir. Dans les vues du gouvernement de la province, le fait même des subventions fédérales aux universités était inconstitutionnel; il appartenait donc au gouvernement canadien de proposer des modifications à une mesure dont il était l'auteur et le responsable. Malheureusement cette tactique du Premier ministre québécois devait rendre impossible, par la suite, de connaître exactement le contenu de sa "proposition". Quoi qu'il en soit, ses "avances" auprès du gouvernement canadien ont été suffisamment explicites pour que celui-ci "décide de recommander au Parlement une mesure législative prévoyant une méthode alternative de versement des subventions fédérales aux universités." (7)

---

(7) Voici le texte intégral de la lettre de M. Diefenbaker à M. Sauvé.

"Le Gouvernement a décidé de recommander au Parlement une mesure législative prévoyant une méthode alternative de versement des subventions fédérales aux universités.

Aucun changement n'est envisagé pour les provinces qui préféreront s'en tenir à la méthode de subventions actuelle.

Au cours de la prochaine session, le Parlement sera invité à statuer qu'à la demande de tout gouvernement provincial qui s'engagera à verser à ses universités des subventions supplémentaires à une échelle équivalente aux subventions fédérales actuelles de $1.50 par tête, la part provinciale du produit de l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés

Dans cette première version, la nouvelle offre fédérale comportait au moins une disposition qu'il était difficile au gouvernement de Québec d'accepter d'emblée sans renier tous les principes qui avaient justifié jusque-là non seulement son opposition aux subventions fédérales aux universités, mais aussi et surtout toutes ses conceptions de l'exercice du droit des provinces à la taxation directe.

Le gouvernement fédéral acceptait d'augmenter de 9% à 10% la part de l'impôt sur le revenu des sociétés que la province pourrait percevoir elle-même et que les entreprises déduiraient de leur impôt fédéral. Mais ce nouveau barème de partage de l'impôt sur le revenu des corporations ne serait valable que si le gouvernement provincial *s'engageait* "à verser à ses universités des subventions supplémentaires à une échelle équivalente aux subventions fédérales."

Le seul fait que Monsieur Sauvé ait d'abord répondu à de telles propositions en affirmant qu'elles étaient "conformes à l'esprit de sa propre suggestion", aurait suffi à montrer jusqu'à quel point les attitudes du nouveau gouvernement différaient de celles que l'ancien avait si longtemps soutenues. On devait se rendre encore mieux compte par la suite des événements du changement qui s'était opéré.

Le 19 décembre, quelques jours à peine après avoir répliqué à l'offre fédérale par une lettre où il semblait se contenter de demander des explications, et sans attendre la réponse du gouvernement canadien à sa propre lettre, Monsieur Sauvé faisait adopter en première lecture une loi qui établissait de façon permanente un système de "subventions supplémentaires aux universités de la province de Québec, à une échelle équivalente et selon des modalités de distribution semblables à celles des subventions fédérales: montant global de $1.50 par tête de population de la Province; répartition entre les "institutions universitaires" au prorata du nombre des élèves dans ces institutions. Les fonds nécessaires seraient pris à même le fonds d'éducation.

En mettant ainsi le gouvernement fédéral devant le fait accompli d'une loi *provinciale* qui réalisait, *antérieurement à toute entente entre les deux gouvernements*, la condition posée par le gouvernement canadien à l'application de l'alternative qu'il proposait, le gouvernement de Québec se trouvait à rendre superflue en quelque manière cette condition. On pouvait croire qu'entre les dispositions de la loi provinciale d'aide aux universités et les modalités des subventions fédérales, il n'y avait que simple *coïncidence*.

D'autre part, en refusant d'établir un impôt additionnel sur les revenus des corporations *en même temps qu'il instituait un système de subventions statutaires pour les universités*,(8) le gouvernement Sauvé les dissociait l'un de l'autre. Rigoureusement parlant il n'y aurait pas de relation de cause à effet entre une nouvelle taxe provinciale et les subventions, même si celles-ci devaient être puisées à un fonds d'éducation que la première alimenterait *éventuellement* dans un avenir plus ou moins prochain.

Manoeuvre habile? — Sans doute. Pure tactique destinée à dérouter l'opinion publique? — Peut-être. Mais il y avait plus que cela dans la politique amorcée par Monsieur Sauvé.

Pour autant qu'on peut s'en faire une idée à la lumière des actes qu'il a posés et du texte de sa lettre à Monsieur Diefenbaker, le Premier Ministre du Québec avait parfaitement compris qu'il fallait établir une sorte de hiérarchie entre les divers aspects de la nouvelle formule proposée par Ottawa.

Dans la perspective de l'autonomie provinciale, une fois "rapatriées" les subventions aux universités, il n'y avait aucune objection de principe à ce que la Province décide d'adopter un système d'aide supplémentaire aux institutions québécoises identique à celui du Fédéral.

Il n'y avait pas non plus d'inconvénient à rajuster les montants perçus par la nouvelle taxe sur les profits des corporations, de façon que "la perte au trésor fédéral ne dépasse pas le montant qu'il était appelé à débourser pour le paiement

gagné dans cette province en vertu des dispositions de la loi sur les arrangements entre les Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, sera porte de 9% à 10%. Cela remplacera les subventions fédérales aux universités dans une telle province. Lorsque la perte de revenu pour le trésor fédéral dépassera les subventions fédérales aux universités ($1.50 par tête) dans la province en question, le gouvernement fédéral déduira cette différence d'autres versements faits à la province en vertu de la loi en cause. Si 1% du produit de l'impôt sur le revenu des sociétés dans la province n'atteint pas le montant que représente la subvention de $1.50 par tête, le gouvernement fédéral paiera au gouvernement de la province, au profit des universités, le montant de cet écart.

Sous réserve de la modification par le Parlement de la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, tout gouvernement provincial qui a loué le domaine de l'impôt sur le revenu des sociétés au gouvernement fédéral aux termes d'un accord conforme aux dispositions de la loi, pourra, s'il souhaite adopter le nouvel arrangement relatif aux subventions aux universités, modifier son accord en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des sociétés en en reprenant la perception aux conditions susmentionnées.

En fin de compte, le Gouvernement fédéral fera, dans l'ensemble, les mêmes versements qu'à l'heure actuelle, versés selon la même formule de répartition qu'à présent et sujets au relèvement regulier de l'ensemble des subventions en fonction de l'accroissement de la population.

Si elles reçoivent l'approbation du Parlement, les nouvelles dispositions seront mises en application le 1er avril 1960, et elles resteront en vigueur pendant deux ans, jusqu'à la fin de la période de cinq ans en cours, qui se termine le 31 mars 1962."

(8) Le jour même où il présentait à la Chambre son projet de loi sur les subventions aux universités, Monsieur Sauvé déclarait aux journalistes "qu'il n'y aurait pas, pour l'instant du moins, de hausse de l'impôt sur le revenu des sociétés commerciale." (**Le Devoir**, 19 décembre).

des octrois à la Conférence canadienne des universités."(9) Un gain considérable était déjà acquis: la Province de Québec obtenait, à son profit et à celui de toutes les provinces, qu'une plus large part de l'impôt sur le revenu des entreprises lui revienne. Quelle serait l'exacte dimension du gain réalisé?—Le gouvernement Sauvé témoignait de sa volonté d'entente et de compromis en reconnaissant que le Fédéral devait tenir compte des ententes fiscales en vigueur et s'assurer que les montants "récupérés" par le Québec ne dépasserait pas ceux des subventions fédérales aux universités. La procédure qui permettrait d'atteindre ce résultat n'était, après tout, qu'une question technique; elle ne changerait rien au fait que la Province aurait perçu elle-même une taxe qui lui rapporterait, en fin de compte, $7,500,000. de plus.

Mais, et c'est là le point essentiel, pour que ce gain demeure réellement un gain de *l'autonomie fiscale* du pouvoir provincial, il fallait absolument éviter "d'accrocher", si l'on peut dire, la nouvelle taxe sur les corporations à des subventions aux universités qui en seraient la justification.

Monsieur Sauvé s'en était bien rendu compte, et sans doute est-ce pour cette raison qu'il avait remis à plus tard l'imposition de la nouvelle taxe, toute liaison directe entre celle-ci et les subventions aux universités aurait consacré un nouveau principe, particulièrement grave de conséquences pour les relations fédérales-provinciales, celui de la *"taxation conditionnelle"*. Nous reviendrons sur ce point dans la suite de notre étude.

B. — LA REPONSE DE MONSIEUR DIEFENBAKER

Quelle serait la réaction du gouvernement fédéral à la politique amorcée par le Premier Ministre du Québec? — Se contenterait-il d'apprendre, par la législation provinciale elle-même, que les universités québécoises seraient mieux traitées, à l'avenir, par leur gouvernement? — Accepterait-il de considérer comme une question tout à fait étrangère aux subventions aux universités, l'augmentation de la part de l'impôt sur le revenu des sociétés que les provinces pourraient percevoir elles-mêmes?

Si l'on en juge par la lettre qu'il adressait au Premier Ministre du Québec, le 22 décembre, Monsieur Diefenbaker n'était pas loin, à ce moment-là, de consentir à négocier sur de nouvelles bases. Cette lettre, en effet, ne mentionne plus la condition posée dans celle du 9 décembre. Monsieur Diefenbaker se contente de "prendre bonne note des subventions statutaires et des subventions

---

(9) Lettre de Monsieur Sauvé à Monsieur Diefenbaker, 14 décembre, 1959.

"J'ai communiqué aujourd'hui à mes collègues du conseil exécutif de la province la lettre que je recevais jeudi dernier et que vous aviez adressée simultanément aux premiers ministres des dix provinces canadiennes dont huit ont cédé, par contrat au gouvernement fédéral, pour cinq années, leur droit de taxer le revenu des corporations en échange de subsides annuels. Je leur ai aussi donné connaissance du texte de la déclaration que vous avez faite à la télévision et que vous avez eu l'amabilité de me faire parvenir.

Mes collègues se réjouissent avec moi de votre décision de créer une alternative au système actuel d'octrois fédéraux aux universités canadiennes qui tienne mieux compte de la lettre de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Nous sommes aussi très heureux que votre lettre indique que vous vous proposez de repenser la politique du gouvernement fédéral en cette matière à la lumière des discussions qui devront avoir lieu sur la portée et la nature des relations fiscales entre le pouvoir fédéral et les provinces, après le 31 mars 1962.

Il s'agit donc d'étudier uniquement un "modus vivendi" temporaire qui vaudrait pour les deux prochaines années fiscales seulement, en attendant les décisions que nous serons appelés à prendre et qui s'appliqueront à compter du 31 mars 1962.

Il est évident que la plus grande partie de votre lettre s'adresse aux provinces qui ont loué leurs droits et, de ce fait, je crois qu'il serait nécessaire d'en préciser le sens et la portée pour notre province. Voici la conclusion que je tire de sa lecture, de celle du texte de votre déclaration et des conversations que j'ai eues avec vous et avec votre ministre des Finances, l'hon. M. Fleming.

Comme vous le savez, depuis 1955, le gouvernement de la province distribue aux institutions universitaires, situées dans sa juridiction territoriale et constitutionnelle, des subventions annuelles sur une base et pour des montants sensiblement équivalents aux subsides versés par le parlement fédéral à la Conférence canadienne des universités et réservés par elle pour les universités de Québec.

Tel que je l'ai mentionné au mois d'octobre dernier, le gouvernement de Québec a décidé de demander au parlement provincial, au cours de la présente session, d'établir ces subventions sur une base permanente, en adoptant une législation mettant à la disposition des institutions universitaires de la province, au prorata du nombre d'élèves une somme annuelle équivalente à $1.50 par tête de la population du Québec. Si le parlement provincial, dans le libre exercice de sa juridiction constitutionnelle, décidait de passer telle législation et de prélever les sommes d'argent nécessaires à son application par un impôt additionnel sur le revenu des corporations, champ de taxation accessible aux provinces en vertu de la constitution, je comprends que votre gouvernement ne demanderait plus au parlement fédéral de voter des subsides pour des octrois aux universités du Québec, mais lui recommanderait d'augmenter de 9% à 10% la déduction que pourrait faire le contribuable de Québec de l'impôt fédéral en ce domaine et cela pour deux ans. Pour éviter que la perte au trésor fédéral ne dépasse le montant qu'il était appelé à débourser pour le paiement des octrois à la Conférence canadienne des universités, vous suggérez que l'ajustement soit fait à même le paiement de péréquation. Du moins je le présume, car il semble que ce soit le seul endroit où cela puisse se faire.

Vous seriez bien aimable de me dire si telle est bien votre intention.

Je note qu'il y a aucune mention de faite des sommes accumulées en fiducie et qui sont le total des subventions que nos universités n'ont pas réclamées. Je comprends que votre lettre étant adressée aux dix provinces, il ne convenait pas de les mentionner. Il y a là, cependant, un autre aspect du problème dont vous avez hérité et qu'il faudra aussi considérer."

accrues que ((Monsieur Sauvé) a proposé à l'Assemblée législative de Québec de voter pour les universités de la province."(10)

Les explications qu'il fournit en réponse aux demandes du Premier Ministre de la Province portent ensuite exclusivement sur deux points:

a) "Si l'Assemblée législative de Québec devait décider de porter l'impôt provincial sur les sociétés à 10% ou plus des profits des sociétés... la subvention de $1.50 par tête de population que le gouvernement fédéral accorde avec l'autorisation du Parlement aux universités cessera à l'égard des universités de la province de Québec;
b) "il sera accordé aux sociétés frappées de cet impôt une exemption de 10%, au lieu des 9% actuels de l'impôt fédéral sur les profits des sociétés, mais la différence entre le produit de l'exemption d'impôt additionnel de 1% et les $1.50 par tête de population de votre province sera ajustée **de sorte que la situation fiscale du gouvernement fédéral reste inchangée.**" (10)

Quelle aurait été la réponse du gouvernement Sauvé à l'alternative proposée en ces termes par le gouvernement fédéral? Sans doute aurait-il tenté de consolider la dissociation déjà amorcée entre les subventions du gouvernement de Québec aux universités et la taxe additionnelle de 1% sur les profits des corporations, de façon que celle-ci ne soit liée à aucune condition et que la Province demeure libre d'employer les revenus de cette taxe aux fins de son choix. Quant au reste, nous avons l'impression que ses attitudes auraient été plutôt conciliantes.

C. — LE GOUVERNEMENT BARRETTE ACCEPTERA-T-IL LA "TAXATION CONDITIONNELLE"?

Nous croyons volontiers que le "nouveau" gouvernement Barrette avait réellement l'intention de conformer sa politique à celle que son prédécesseur avait ébauchée. Plusieurs passages de sa lettre au Premier Ministre du Canada révèlent toutefois des différences qui ne sont pas toutes mineures entre les deux politiques.(11)

---

(10) Lettre de Monsieur Diefenbaker à Monsieur Sauvé, 22 décembre, 1959.

"J'accuse réception de votre lettre du 14 décembre relativement à la nouvelle formule alternative énoncée dans ma lettre du 9 décembre, au sujet des subventions fédérales aux universités.

Ma lettre, ainsi que vous le notez, s'adressait dans les mêmes termes aux premiers ministres des dix provinces, puisque cette nouvelle base est offerte également à toutes. Je suis heureux de profiter maintenant de l'occasion que vous m'avez fournie par votre lettre pour vous indiquer plus en détail comment cette formule s'appliquerait dans le cas de la province de Québec, laquelle a exercé son droit de percevoir son propre impôt sur les sociétés et de ne pas louer ce domaine au gouvernement fédéral aux termes de la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôt. Sous ce rapport, j'ai pris bonne note des subventions statutaires et des subventions accrues que vous avez proposées à l'Assemblée législative de Québec de voter pour les universités de votre province.

Si l'Assemblée législative de Québec décide d'adopter la nouvelle formule et que la loi fédérale est modifiée par le Parlement de la manière proposée par le gouvernement, il en résultera que pendant les deux prochaines années fiscales ,soit à compter du 1er avril 1960 jusqu'au 31 mars 1962, les dispositions suivantes seront en vigueur:

a) Si l'Assemblée législative de Québec devait décider de porter l'impôt provincial sur les sociétés à 10% ou plus des profits des sociétés, il sera accordé aux sociétés frappées de cet impôt une exemption de 10%, au lieu des 9% actuels, de l'impôt fédéral sur les profits des sociétés.

b) La subvention de $1.50 par tête de population que le gouvernement fédéral accorde avec l'autorisation du parlement aux universités cessera à l'égard des universités de la province de Québec.

c) La différence entre le produit de l'exemption d'impôt additionnel de 1% et les $1.50 par tête de population de votre province sera ajustée de sorte que la situation fiscale du gouvernement fédéral reste inchangée. En d'autres termes, si l'exemption d'impôt de 1% dépasse la somme équivalente de $1.50 par tête de population, comme ce sera le cas, le gouvernement fédéral déduira le montant en excès du paiement de péréquation qui est maintenant versé à la province de Québec à même le trésor fédéral en fonction des dispositions de la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôt.

Pour fournir un exemple, si la nouvelle formule était appliquée en se fondant sur les chiffres de 1959, le trésor fédéral perdrait et le trésor provincial gagnerait environ $9,250,000. par suite du changement introduit dans les taux d'imposition sur les sociétés. D'autre part, les subventions aux universités basées sur $1.50 par tête appliquées à la province de Québec, se chiffreraient à $7,500,000. La différence de $1,750,000. serait déduite du paiement de péréquation destiné à la province de Québec, paiement qui, en 1959, sera d'environ $67,000.-000.

La formule précitée, ainsi qu'il a été indiqué plus haut, serait en vigueur pendant les deux prochaines années fiscales. Comme vous le notez, aucune disposition expresse n'a été prise à l'égard des montants accumulés qui sont retenus en fiducie pour les universités de la province de Québec et qui n'ont pas été réclamés. Ce montant a maintenant atteint environ $25,000,000. Advenant un accord à l'égard des paiements pour les deux années à venir, nous serons heureux d'entamer avec vous des discussions sur la façon dont il y aurait lieu de disposer de ces sommes accumulées."

(11) Lettre de Monsieur Barrette à Monsieur Diefenbaker, 21 janvier, 1960.

"J'ai pris connaissance, il y a quelques jours seulement, de votre lettre du 22 décembre dernier adressée à l'honorable Paul Sauvé au sujet des subvention aux universités, et je l'ai soumise à mes collègues du Conseil Exécutif.

Je constate que vous affirmez, comme l'honorable M. Sauvé l'indiquait dans sa lettre du 14 décembre, que la solution alternative soumise par votre gouvernement s'adressait simultanément aux dix provinces canadiennes.

Il est de ce fait admis, je le présume, que pour ce qui concerne la province de Québec votre lettre pouvait uniquement servir de base aux pourparlers entamés entre votre gouvernement et le nôtre dans le but d'apporter une solution à l'épineux problème dont vous avez hérité et d'éviter un accroissement d'impôt pour les corporations opérant dans la province de Québec.

Les universités et le gouvernement de la province de Québec ayant refusé les sommes offertes par

Sur certains points, Monsieur Barrette accentue des attitudes exprimées plus discrètement par Monsieur Sauvé. C'est ainsi qu'il affirme de façon plus catégorique son opposition de principe aux subventions fédérales aux universités. A cet égard, il laisse même entendre que les deux gouvernements devraient en venir "à un accord qui reconnait la juridiction provinciale exclusive dans ce domaine." Par ailleurs, à la fois pour mieux répondre aux besoins des universités et manifester plus clairement la différence entre les subventions provinciales et les subventions fédérales, il annonce que la contribution additionnelle de la Province au financement des universités dépassera substantiellement $1.50 par tête de sa population, "quelle que soit l'issue des pourparlers entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de Québec." Enfin, "si des ajustements doivent être faits" en ce qui concerne les montants exacts récupérés par la Province, il affirme que les deux gouvernements en arriveront à un accord à ce sujet, mais il passe sous silence la raison de ces rajustements que Monsieur Sauvé avait notée et sur laquelle Monsieur Diefenbaker avait insisté: la situation fiscale du gouvernement fédéral ne devrait pas être modifiée par l'entente conclue avec la province de de Québec.

---

le gouvernement fédéral parce qu'ils ne lui reconnaissaient pas, en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, l'autorité de participer de quelque façon que ce soit à l'élaboration d'une politique concernant l'éducation, le gouvernement de Québec doit par conséquent réaffirmer ses positions à ce sujet.

Le gouvernement de Québec, dans le but de mettre à la disposition des universités les sommes d'argent nécessaires pour qu'elles puissent remplir pleinement leur rôle et faire face à leurs obligations, a décidé d'exercer son droit de porter de 9% à 10% l'impôt sur les profits des corporations. Nous comptons bien, comme vous le dites dans votre lettre du 22 décembre dernier, que le Parlement fédéral accordera une exemption égale d'impôt à ces mêmes corporations à compter du 1er avril 1960 et cela pour une période de deux ans se terminant le 31 mars 1962.

De ce fait, la subvention de $1.50 par tête de population que le gouvernement fédéral offre aux universités, par la Conférence nationale des universités canadiennes, cessera à l'égard des universités de la province de Québec.

Le gouvernement de Québec a aussi décidé, sujet à l'approbation de la Législature ,après une nouvelle étude des besoins de nos universités, de leur accorder, en plus des montants considérables déjà inscrits dans son budget pour l'année fiscale 1960-61, une contribution additionnelle dépassant substantiellement $1.50 par tête de sa population, quelle que soit l'issue des pourparlers entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de Québec.

Nous concevons, comme l'honorable Paul Sauvé l'indiquait dans la lettre qu'il vous adressait le 14 décembre dernier, que si des ajustements doivent être faits, votre gouvernement et le nôtre s'entendront à ce sujet.

Puisque tout le problèmes des relations fiscales fédérales-provinciales doit être réexaminé dans son ensemble avant le 1er avril 1962, il est bien compris que cette entente est temporaire et ne comptera que pour la durée des deux prochaines années fiscales à partir du 1er avril 1960.

Mes collègues du cabinet provincial et moi-même espérons pouvoir annoncer bientôt que pour ce qui concerne les contributions offertes par le Conférence nationale des universités canadiennes votre gouvernement et le nôtre en sont venus à un accord qui reconnait la juridiction provinciale exclusive dans ce domaine.

Quant aux sommes accumulées en fiducie ou autrement et qui sont le total des subventions que nos universités n'ont pas réclamées, nous sommes prêts à entamer avec vous les pourparlers nécessaires à ce sujet conformément à la législation qui sera soumise au Parlement de Québec au cours de la présente session."

Les différences que nous venons de noter entre les attitudes du gouvernement Barrette et celles du gouvernement Sauvé, demeurent tout de même "secondaires". Elles ne justifieraient pas, à elles seules, qu'on établisse une opposition nette entre la politique des deux gouvernements. Mais il y a plus. Sur le point qui nous a semblé essentiel dans la politique amorcée par Monsieur Sauvé, le gouvernement Barrette adopte une position que ne laissait pas soupçonner les gestes posés par son prédécesseur.

Nous l'avons déjà souligné, Monsieur Sauvé avait pris soin *de ne pas établir un impôt additionnel sur les revenus des corporations,* en même temps qu'il instituait un système de subventions statutaires pour les universités. Si nous avons bien compris le sens de sa tactique, celle-ci visait, avant tout autre objectif, à dissocier l'un de l'autre de façon à dégager la nouvelle taxe provinciale de toute condition déterminant, non pas seulement les montants qu'elle rapporterait, *mais surtout l'usage qui en serait fait.*

Sans doute n'est-il pas du tout certain que Monsieur Sauvé aurait réussi à atteindre cet objectif qui s'opposerait radicalement aux intentions initiales de la formule Diefenbaker. Il se peut que Monsieur Barrette ait été convaincu de l'impossibilité d'obtenir une "concession" aussi importante du gouvernement fédéral. Quoi qu'il en soit, dans les deux paragraphes de sa lettre qui suivent immédiatement ceux où il affirme si catégoriquement qu'il ne reconnait pas au gouvernement fédéral "l'autorité de participer de quelque façon que ce soit à l'élaboration d'une politique concernant l'éducation", il rétablit très nettement une liaison organique entre ses propres subventions aux universités et la nouvelle taxe de 1 p.c. sur les profits des corporations.

"Le gouvernement de Québec, **dans le but de mettre à la disposition des universités les sommes d'argent nécessaires** pour qu'elles puissent remplir pleinement leur rôle et faire face à leurs obligations, a décidé d'exercer son droit de porter de 9% à 10% l'impôt sur les profits des corporations. Nous comptons bien comme vous le dites dans votre lettre du 22 décembre dernier, que le Parlement fédéral accordera une exemption égale d'impôt à ces mêmes corporations à compter du 1er avril 1960 et cela

pour une période de deux ans se terminant le 31 mars 1962.

"**De ce fait,** la subvention de $1.50 par tête de population que le gouvernement fédéral offre aux universités, par la Conférence nationale des universités canadiennes, cessera à l'égard des universités de la province de Québec."

Il ne s'agit point là d'un langage destiné uniquement à l'interlocuteur fédéral. La même liaison organisque entre l'imposition d'une nouvelle taxe de 1 p.c. sur les profits des corporations et les subventions provinciales aux universités est affirmée dans le préambule du bill 70 distribué, ces jours derniers, aux membres de l'Assemblée législative.

"Attendu que la Législature de la province de Québec, dans l'exercice des pouvoirs souverains que lui accorde la constitution canadienne dans le domaine de l'éducation, a voté à la présente session deux lois pour venir en aide au universités du Québec, à savoir: la Loi concernant les investissements immobiliers des universités et la Loi concernant une aide financière aux universités de la province;

"Attendu qu'il est nécesaire, pour rencontrer les obligations assumées par la province en vertu de ces deux lois, d'obtenir de nouvelles sources de revenus compatibles avec les droits constitutionnels de la province en matière fiscale..."

Le Premier Ministre du Canada ne manquera certes pas de constater que, nonobstant toutes les déclarations "autonomistes" qu'elle contient, la lettre de Monsieur Barrette reproduit l'essentiel de sa proposition du 9 décembre. Et l'on imagine très bien que la loi, votée à sa demande par le Parlement, reproduise à peu près intégralement les passages cités de cette lettre, et que l'accord soit ainsi conclu en des termes tout à fait conformes au principe même de la nouvelle formule proposée par le gouvernement canadien.

III. — Suite à un prochain numéro

Il nous faut remettre cette première partie de notre étude à l'imprimeur avant que nous sachions sur quelle base l'entente sera finalement conclue entre les deux gouvernements. Quelles qu'en soient les modalités, il est certain que cette entente rencontrera une approbation à peu près unanime dans la plupart des milieux de la province de Québec, à plus forte raison dans le reste du pays. Il restera à savoir cependant si elle aura été une véritable "victoire" de l'autonomie provinciale ou tout le contraire. Nous croyons l'avoir montré clairement, cette dernière hypothèse n'est sûrement pas exclue au moment où nous rédigeons ces lignes.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral aussi bien que le provincial a insisté sur le caractère provisoire de l'entente projetée. Non seulement dans les milieux gouvernementaux, mais aussi dans les milieux nationalistes les plus chevronnés, on semble croire que le "provisoire" en pareille matière n'engage aucunement l'avenir et qu'on peut le reviser à sa guise. Il y a certes beaucoup de naïveté ou de tactique politique dans cette attitude. Comment peut-on imaginer qu'il sera possible, à quelques mois d'intervalle, de s'écarter des voies qui auront mené à une entente, celle-ci fût-elle provisoire au moment même où elle aura été conclue?

C'est dès maintenant qu'il faut évaluer la portée des actes posés "provisoirement" et les interpréter comme s'ils devaient être les jalons d'une politique permanente. Nous consacrerons à cette analyse la suite de l'étude que nous avons à peine ébauchée aujourd'hui.

Dans notre prochaine livraison

Outre ses chroniques régulières, Cité libre *publiera en avril un texte important de Louis O'Neill sur "La dimension horizontale dans l'Eglise" ainsi que la réponse de Marcel Rioux à une question d'André Breton: "Faut-il réhabiliter la magie?" — Roger Chartier parlera de politique, Jeanne Lapointe de littérature et Clément Lockquell de "La journée d'un frère enseignant".*

Aussi de nombreux articles sur l'actualité.

La responsabilité des ministres

Michael Oliver

DANS un régime parlementaire, les relations entre les ministres sont basées sur le principe de la responsabilité collective. Cela veut dire que chaque ministre doit considérer comme siennes toutes les décisions prises par le cabinet dont il est membre. S'il ne peut pas, en toute conscience, partager l'opinion du premier ministre et de ses collègues sur une question importante, il n'a qu'une voie à suivre: il doit démissionner.

QUELQUES EXEMPLES

On peut citer maints exemples d'une telle situation au Canada: P.-J.-A. Cardin, quand il n'a pas accepté la conscription pour le service militaire à l'étranger en 1942, et, plus tard, C.-G. Power pour la même raison. En Angleterre, Anthony Eden, qui est sorti du ministère Chamberlain, et Aneurin Bevan, qui a quitté le cabinet Attlee. En France, le cas le plus récent d'un phénomène très familier est la démission des ministres du cabinet Debré sur la question de l'aide aux écoles catholiques.

Certes, démissionner n'est pas un geste qu'on pose légèrement, surtout dans les pays qui favorisent des ministères stables, où un cabinet, appuyé par un parti majoritaire bien discipliné, peut rester longtemps au pouvoir. Un tel acte pourrait marquer la fin d'une belle carrière politique. Mais si un ministre décide de rester dans le cabinet, s'il décide qu'il n'est pas prêt à risquer son avenir à cause d'une politique qui lui déplait, il doit en accepter les conséquences. Le principe de solidarité ministérielle lui défend de manifester au public son mécontentement. Il n'y a qu'un moyen de protester hors des séances secrètes du cabinet: démissionner.

LE PRINCIPE DE SOLIDARITE

Remarquons que nous ne discutons ici ni une question de moralité personnelle, ni une question de légalité dans le sens strict du terme. Néanmoins, le principe de solidarité et ses corollaires qui règlent le comportement de chaque ministre ont une importance primordiale pour la démocratie dans sa modalité parlementaire. Le peuple et les parlements, et dans les provinces canadiennes et au fédéral, donnent aux cabinets des pouvoirs immenses – des pouvoirs qu'on hésiterait à confier à un seul homme. On compte sur le jugement d'un équipe de politiciens expérimentés, qui ne sont pas les subordonnés du premier ministre mais ses égaux, et qui partagent entre eux les grandes responsabilités de leur position. Aux Etats-Unis, où la puissance exécutive est concentrée dans la personne du président, où il n'existe pas un cabinet dans le sens parlementaire, la constitution délimite beaucoup plus strictement l'emploi des pouvoirs.

En règle générale, on n'a pas besoin d'une police pour veiller à l'observance du principe de la responsabilité collective. Il se protège de lui-même, automatiquement. Si la démission d'un ministre ne suit pas les signes de désaccord au sein du cabinet, l'électorat interprétera ce fait et agira selon son interprétation. Il jugera probablement ou bien que la division n'était pas grave, ou que le cabinet est assez faible pour tomber bientôt, ou que le ministre en question n'a pas le courage de ses convictions. S'il n'y a pas de désaccord, l'électorat insistera pour que tous les ministres acceptent et le blâme et le crédit pour la politique du cabinet.

Est-ce ainsi que réagissent les électeurs, dans la province de Québec? Ce n'est pas, en tous cas, l'avis du cabinet Duplessis. A deux reprises, récemment, on a pu constater que les ministres n'acceptent pas le principe de la responsabilité collective et sont convaincus que les électeurs du Québec n'y croient pas non plus. Ces deux exemples démontrent nettement que le principe de base du cabinet provincial est la subordination, par peur ou par sens du devoir, au premier ministre, au chef. Le fait que les deux ministres qui ont illustré cette théorie aient, l'un après l'autre, succédé à M. Duplessis, permet de supposer que ce principe ne changera pas de sitôt, à moins que les électeurs eux-mêmes ne s'en mêlent.

L'ARGUMENTATION DE M. SAUVE

Prenons d'abord les paroles de M. Paul Sauvé. Le 29 décembre 1959, il a répondu aux questions des journalistes à l'émission "Press Conference" du réseau anglais de Radio-Canada. Voici le texte d'une partie de leur conversation:

Journaliste: *How do you account for the – what appears to be – the almost diametrical change which has taken place since you took over?*

L'hon. Paul Sauvé: *I think I could repeat to you now what I said in the House at the opening of the session, in the very first week of the session, that whether in politics or anywhere else I try to do my job. I was in the army, I was a company commander. I never thought of myself as General MacNaughton. I didn't think I had to command the army and take the responsibility of the strategy and the tactics, except on my level. When I was*

Minister of Youth and Welfare in the province of Quebec I tried to organize my department and do the best I could. But I never took myself as being Prime Minister of Quebec. Since September 11, I was sworn in as Prime Minister and now I talk and think as Prime Minister of the Province of Quebec.

Journaliste: *But sir, you were in that political army voluntarily. Doesn't that mean that you were accepting all the leader's decisions?*

M. Sauvé: *Oh yes, I'm not trying to get away from any of those responsibities, but my — the direction of the government, the* policies *were not my responsibility.*

Quel est le devoir d'un simple soldat? Obéir. Quel est le devoir d'un simple ministre québécois? Obéir.

LE CAS BARRETTE

Mais, même si on nous invite à admirer la soumission très humble du ministre à son supérieur, il est permis, semble-t-il, de garder un certain respect pour le gaillard robuste qui — d'une façon bien respectueuse et subtile, il va sans dire — ose exprimer une volonté indépendante. C'est M. Barrette qui est censé incarner cette deuxième attitude à nos esprits. Pourquoi? Parce que, et tous les journaux nous le disent, il s'est absenté des réunions du cabinet Duplessis pendant les deux dernières années. Selon les règles du jeu de l'Union nationale, cela indique, évidemment, une rare combinaison de courage et de délicatesse. Il n'avait pas trahi son chef, (il n'est pas un Lizotte, lui!) mais il s'est révélé comme un homme d'esprit.

Quel jugement porter sur la théorie démocratique qu'incarnent ces deux exemples? Je céderai la parole à M. Guy Frégault. Il y a vingt ans, (je ne sais pas s'il est encore du même avis) M. Frégault signait un article intitulé "Du côté des chefs" (*La Relève*, 10e cahier, 4e série, janvier 1940), où il s'inquiétait de noter une tendance parmi ses contemporains à chercher un *leader* "à suivre aveuglément". Et il ajoutait:

"Derrière ce désir, en effet, de s'en remettre totalement à l'infaillibilité d'un homme qui voie tout, qui sache tout et qui puisse, en toutes circonstances, prendre la décision nécessaire, il n'est pas malaisé de discerner un goût certain de l'irresponsabilité et une volonté ou plutôt un glissement nettement marqué vers l'évasion."

Un premier ministre "ouvrier"?

Gérard Pelletier

NOUS sommes, paraît-il, gouvernés désormais, dans la province de Québec, par un premier ministre "ouvrier".

Les journaux ont annoncé cette nouvelle à grand fracas, la machine publicitaire de l'Union nationale la claironne partout: c'est le leitmotiv du nouveau règne.

CELA S'IMPOSAIT

Admettons tout de suite et de bonne grâce que ce battage s'imposait. Sans lui, il aurait pu nous échapper que le prolétariat venait d'accéder au pouvoir. Ce n'est pas tout le monde, en effet, qui peut saisir du premier coup d'oeil une réalité politique aussi subtile. N'eût été des nombreux reportages sur la bibliothèque de mille volumes, le cabinet de travail à vitraux, la prospère entreprise d'assurances et la confortable villa joliétaine, on aurait pu croire que le nouveau premier ministre était un bon bourgeois comme ses prédécesseurs.

Ce manque de flair vous scandalise? Mais comprenez bien que la difficulté porte ici sur les critères. Nous avons, nous aussi, nos sources d'information. Nul, par exemple, ne sait mieux que nous retracer les grandes étapes dans la carrière de M. Barrette: grève de l'amiante, grève de Louiseville, grève de Murdochville... Mais s'il suffisait d'avoir fait marcher la police contre des ouvriers en grève ou présenté en Chambre des bills anti-syndicaux, MM. Taschereau et Duplessis auraient revendiqué déjà le titre de premier ministre ouvrier; M. Barrette n'a pas été le premier à poser ces gestes méritoires.

On nous objectera qu'il fut, lui, ministre du Travail. Mais cela non plus n'est pas tout à fait convaincant, car il n'est pas acquis que tous les amiraux savent nager.

L'ACTE DE FOI

Non. Il vaut mieux recourir à l'acte de foi. M. Barrette est un premier ministre ouvrier: puisqu'on nous le dit, croyons-le.

Mais ce n'est pas facile.

D'abord, le Ministre lui-même et son défunt maître, nous enseignèrent jadis qu'il ne fallait pas décerner à la légère ce titre d'ouvrier. Ce sont eux qui, à chaque grève un peu corsée, prévenaient la population et la mettaient en garde, non pas certes contre les ouvriers mais contre les "étrangers" qui se faufilaient dans leurs rangs pour y jouer le rôle de mauvais bergers. Ce faisant (et à combien de reprises) M. Barrette, avouons-le, nous a rendus méfiants.

Nous avons appris qu'un chef syndical, eût-il passé en usine la moitié de son existence, cessait d'être ouvrier dès le premier jour où il délaissait ses outils pour le travail syndical. A compter de ce moment précis, il devenait un élément indésirable que le mouvement ouvrier eût bien fait d'éliminer. Il fallait donc scruter la carrière de chacun et s'assurer qu'il eût aux mains des cals encore durs ou des taches de cambouis suffisamment fraiches.

Si, crime plus grave encore, le syndicaliste en question avait fait quelqu'étude, s'il ne pouvait pas se réclamer d'un métier carrément manuel exercé dans sa jeunesse, alors c'était l'anathème. Il devenait un "ouvriériste", un "intellectuel" fourvoyé au sein de la classe laborieuse.

DEUX POIDS

Nous, on voulait bien. Mais cette doctrine ne nous paraissait quand même pas tout à fait claire. Car s'il fallait tenir rigueur à un citoyen d'avoir trahi son milieu bourgeois pour se mettre au service des travailleurs, nous trouvions difficile de féliciter, dans un même souffle, tel autre citoyen d'avoir trahi pour l'assurance-vie ses origines ouvrières...

Ah! Claudel a bien raison de dire que la vérité a dix-sept pelures, comme les oignons. Et quelle vérité s'avère plus difficile à cerner que la vérité politique? Mieux vaut donc nous incliner. M. Barrette veut être tenu pour un premier ministre ouvrier? Tenons M. Barrette pour un premier ministre ouvrier. Après tout, qu'est-ce que cela nous coûte?

Nous devons même nous féliciter de ce qu'il nous réclame ce titre-là et non pas un autre. Comment pourrions-nous, par exemple, le considérer comme un premier ministre raisonnable, après avoir parcouru le texte de son allocution d'investiture. ("Quand mon sacrifice fut fait..." a-t-il dit, parlant du jour où il avait accepté sa haute fonction. Ça nous a laissés perplexes. Nous, on croit que les politiciens aiment ça, devenir premier ministre. Et si grande que soit notre confiance en l'autorité, M. Barrette aura beaucoup de peine à nous persuader que les "sacrifiés" de ce type-là sont difficiles à trouver. Si c'était vrai, l'Union nationale aurait-elle tant insisté, depuis vingt ans, pour se sacrifier toute seule, non seulement à ce poste mais à tous les autres du Cabinet?)

Il ne serait guère plus facile de considérer M. Barrette comme un homme très courageux, après ses vingt ans de soumission entière à M. Duplessis qui le trouvait presque toujours consentant (et exceptionnellement rebiffé mais complice par son silence) quand il fallait porter un coup bas au mouvement ouvrier.

Donnons-lui donc le titre qu'il demande: c'est encore celui qui nous compromet le moins.

PRUDENCE

Mais il faut quand même, avant de consentir tout à fait, mettre en garde l'Union nationale et prévenir les populations. M. Barrette a travaillé naguère dans une usine. Bien.

Mais attention!

M. Daniel Johnson, tout le monde sait cela, est candidat no. 1 à la succession de M. Barrette. Or M. Johnson, dans sa jeunesse, a passé quelque temps au Grand Séminaire: études théologiques, soutane et tout. En vertu de la même logique... Mais non. Arrêtons-nous au bord de l'hypothèse: on tremble à la seule pensée du titre qu'il pourrait revendiquer.

Léon XIII et la vérité

En marge de l'article consacré à Mgr Charbonneau, paru dans notre dernière livraison, un lecteur nous envoie ces deux pensées du pape Léon XIII:

"La première loi de l'Histoire, c'est de ne pas mentir: la seconde, de ne pas craindre de dire la vérité."

(Léon XIII, lettre Saepe numero, 18 août 1883)

"Publiez des Archives du Vatican tout ce qui a quelque valeur historique, que cela jette du crédit ou du discrédit sur les autorités ecclésiastiques. Si les Evangiles étaient écrits de nos jours, on justifierait le reniement de saint Pierre et on passerait sous silence, la trahison de Judas pour ne pas offenser la dignité des Apôtres."

(Léon XIII à dom Gasquet: voir Introduction des ouvrages du savant bénédictin)

Leçon de science politique dans un parc qu'il s'agirait de préserver

Pierre-Elliott Trudeau

TOUT le monde semblait s'opposer aux projets d'envahir le Mont-Royal avec de nouvelles constructions.

Les journalistes avaient fait une campagne remarquable: *Le Devoir* et *La Presse* surtout, la *Gazette* et le *Star* aussi, avaient suivi les événements de près, fait écho à toutes les protestations et pris en page éditoriale des positions vigoureuses, intelligentes et dictées par le bien commun. La radio, Métro-Magazine en particulier, avait fait de même. Des associations au nombre de 28, représentant les couches les plus diverses de la société, tels l'Association des parcs et terrains de jeu, le Service des loisirs du diocèse de Montréal, le Women's Canadian Club, la Société Saint-Jean-Baptiste et la Chambre de commerce de Montréal, avaient fait obstacle aux projets.

LES OPPOSITIONS

Dans le cas de l'avenue Cedar, les directeurs des deux services municipaux en cause(les parcs et l'urbanisme) avaient soumis des rapports contraires à la construction. Au moins deux bureaux d'architectes avaient eu assez de civisme pour refuser de s'associer à une entreprise aussi exécrable que payante. Un urbaniste fort connu dénonçait l'affaire. Et quelques-uns des noms les plus prestigieux de la société anglophone de Montréal venaient s'ajouter à celui du vice-chancelier de McGill, afin de déclarer leur opposition catégorique.

Dans le cas du boulevard Mont-Royal, à Outremont, le projet de construction semblait voué à une opposition encore plus formidable. Car en bordure de la montagne, c'est-à-dire dans la zone même qui serait avilie, enlaidie et dévalorisée par la réalisation du projet, habitait une remarquable concentration de personnages politiques et financiers: trois juges, deux sénateurs, trois conseillers législatifs, le leader de l'opposition provinciale, plusieurs avocats célèbres et quelques-uns des financiers et des entrepreneurs les plus puissants du régime. Sans compter les femmes et les enfants. Un comité de vigilance fut donc mis sur pied dans le but de galvaniser tout ce monde contre le projet de construction.

LES PROMOTEURS

Mais contre le bien commun et le sens commun, contre l'intérêt public et l'opinion publique, contre la presse et la radio réunies, contre la volonté générale des associations au nombre de 28 et les désirs particuliers d'une bonne portion de notre grand monde, contre toute esthétique, hygiène et bonne administration se dressait l'adversaire gigantesque, omnipotent et invincible: un ou deux promoteurs à dollars. Grâce à l'incurie d'une partie de nos représentants municipaux, grâce à la faute lourde ou — comment en douter? — au dol de l'autre partie, un ou deux promoteurs à dollars ont taillé en pièces l'innombrable troupe d'honnêtes gens qui défendaient la montagne.

A MONTREAL

Dans le cas de l'avenue Cedar, l'administration de Montréal — contre les recommandations de ses propres experts — avait refusé d'acheter pour fins publiques un terrain et des constructions en vente depuis plusieurs années; elle avait même négligé d'établir des règlements de zonage qui eussent un peu protégé le Mont-Royal sans qu'il en coûtât un sou aux contribuables.

Les promoteurs achetèrent alors le terrain et firent connaître leur projet d'y édifier des maisons de rapport au coût de $20,000,000. Dès lors ce fut la pagaille. La Cité approuva d'abord un projet de subdivision soumis par les promoteurs; puis elle changea d'idée et homologua le terrain; puis elle changea d'idée et refusa d'exproprier. Car d'un côté le public protestait; et de l'autre les administrateurs municipaux comprenaient que désormais l'expropriation, en plus d'être discriminatoire, coûterait un prix qui ferait peut-être protester davantage.

L'affaire s'embourba dans des *mandamus* et des procès. Les promoteurs, *de connivence avec la Cité*, firent accepter par nos législateurs un projet de loi rétroactive qui — si elle avait pu passer en douce — aurait mis les citoyens devant le fait accompli. Heureusement, les journalistes sonnèrent l'alarme, et le lendemain le gouvernement retira la loi en alléguant qu'on l'avait trompé.

"On a dupé la députation", de dire les députés dépités.

Présentement les affaires en sont là. La montagne est loin d'être sauvée de ce côté; et s'il advenait qu'elle puisse l'être à la fin des procès, le contribuable peut s'attendre à écoper pour plusieurs millions de dollars qu'une administration diligente eût épargnés.

A OUTREMONT

Dans le cas d'Outremont, l'histoire paraît encore plus invraisemblable. Il appert qu'un promoteur, au su de certains membres du conseil municipal, préparait la construction d'un projet de $100,000,000. sur un terrain qui serait acheté au Mount Royal Cemetery. Un citoyen alerte découvrit le pot aux roses, et dès la fin de l'hiver 1959 un comité de vigilance fut mis sur pied afin d'éventrer le projet. Une élection d'échevins se fit autour du sujet. Le 21 juin, le maire Bourque demandait encore à réfléchir sur l'opportunité de sauver la montagne: "Qu'on ne demande pas à un maire de se prononcer à l'aveuglette avant même que la question ait été étudiée."

Puis le comité de vigilance se mit à rencontrer d'étranges résistances. Des citoyens qui n'étaient pas "du parti" craignaient que leur adhésion ne nuisît au comité de vigilance. Des citoyens qui étaient "du parti" craignaient que leur adhésion n'indisposât quelqu'un qui aurait droit à leur reconnaissance. Ostensiblement, les gens qui ont des produits, de l'influence ou de l'amitié à vendre ne s'opposent pas tous à la légère à une entreprise de cent millions.

Ces premières résistances en engendrèrent d'autres. Certaines personnes faisaient catégoriquement obstacle à toute construction sur l'emplacement en question. Les autres, craignant que ce but ne fût irréalisable, acceptaient comme pis-aller la construction de maisons unifamiliales. Des avocats eurent d'incessants caucus sur les meilleurs moyens à prendre. Le conseil municipal se divisa. Le maire Bourque réfléchissait fort fort.

Des chercheurs de titres et des arpenteurs découvrirent alors que le terrain en question échappait peut-être à toute juridiction municipa[illegible] Ce fut alors une ruée vers l'or de la part des autorités montréalaises et outremontaises. Le maire Bourque eut à réfléchir encore davantage.

Mais rien ne se faisait. Les autorités municipales allaient faire amender la charte d'Outremont à Québec, mais il n'était pas question de faire quoi que ce soit pour protéger la montagne. C'est alors qu'une poignée d'honnêtes gens, assez détachés de la politique pour n'être suspects de personne, engagèrent *à leur frais* un avocat qui demanda à la Législature de suspendre temporairement tout droit de vendre ledit terrain. Le ministre des affaires municipales s'engagea à obtenir cette suspension pour un an.

C'est la situation actuelle. L'opinion publique va s'endormir, le maire Bourque va cesser sa réflexion et les promoteurs à dollars auront un an pour convaincre en douce représentants municipaux et législateurs. Dans un an et un jour les citoyens seront-ils réveillés par le bruit des arbres qu'on abat?

LES CONCLUSIONS

Cette leçon a des conclusions.

1. Pour la première fois peut-être, une bonne partie de "la bonne société" a éprouvé son impuissance et un profond sentiment de frustration politique. Ces gens ont enfin découvert à leurs dépens que notre système politique n'est pas constitué pour permettre au plus grand nombre de réaliser le bien commun.
2. Dans notre société toute activité économique est organisée en vue du profit. En conséquence, cette société produit beaucoup d'automobiles et de télévisions, sur quoi il y a du profit à faire; mais pas beaucoup de parcs et de savants parce que sur la production de ces objets il n'y a guère de profit à réaliser.
3. Le mécanisme des prix, qui règlemente toute notre économie, permet au citoyen d'indiquer sa préférence entre un frigo et un voyage à Miami, mais jamais de se prononcer en faveur de la préservation des parcs ou de l'ouverture de bibliothèques.
4. Le Children's Memorial Hospital et le Mount Royal Cemetery bénéficient depuis des générations de la générosité publique, sous forme de souscriptions, octrois et commutation de taxes. Mais les administrateurs de ces corporations trouvent tout naturel aujourd'hui de violenter le bien commun et de mépriser l'opinion publique à l'avantage d'intérêts et de bénéfices particuliers.
5. Nous vivons dans une société qui laisse polluer ses lacs, ses rivières et son atmosphère au nom du progrès; qui, au nom de la bonne administration, laisse envahir ses parcs par des hôpitaux, des cimetières, des arénas, des universités, des casernes de pompiers, des couvents et des maisons de rapport; qui laisse croupir et s'accroître ses zones de taudis au nom de la libre entreprise; et qui s'en va rapidement à vau-l'eau au nom de son abominable et stupide imprévoyance.
6. Nous vivons dans une société dont les dirigeants s'occupent par priorité des domaines où il y a des dollars à faire, une société où les politiciens sont au service des biens particuliers et où le bien commun n'est l'affaire de personne.

ATHÉISME OUVERT ET ATHÉISME CACHÉ

Louis O'Neill

Dans un monde où, par suite du voisinage plus étroit des groupes humains et des échanges multipliés, les chrétiens font face à des attitudes et à des idées qui s'opposent à leurs croyances, même en nos milieux le problème se pose, surtout avec l'accroissement du nombre de ceux qui ont laissé la pratique religieuse. Comment affronter une telle situation? Par une attitude de défense et d'exclusion de la communauté? Une autre attitude est-elle souhaitable? Le texte qui suit tente un commencement de réponse à ces questions, en s'inspirant d'une approche familière du grand théologien anglais Henry Newman.

UN homme qui admet la liberté d'expression pour tous, même pour ceux qui enseignent des erreurs, rencontre souvent une grande difficulté à vouloir légitimer son attitude. Il semble ne pas aimer la vérité. Favoriser l'idée de tolérance apparait comme une faiblesse et celui qui agit en ce sens peut facilement avoir mauvaise conscience. Des chrétiens estimeront qu'il est un croyant de deuxième zone et dont on ne peut être tout à fait sûr, une sorte de chrétien qui manifeste une tendance à vivre marginalement dans l'Eglise.

MOYEN AGE ET MONDE ACTUEL

Dans nos milieux le nombre des incroyants et des non-pratiquants s'accroît sans cesse, en dépit du style de chrétienté globale qui caractérise notre société. Quelle norme doit guider notre comportement dans une conjoncture pareille? Face à ce problème, la pensée de Newman est d'une singulière actualité. Dans son ouvrage *The Idea of a University(1)*, il pose la thèse suivante, un peu étrange de prime abord: il vaut mieux vivre dans un monde où l'athéisme se manifeste publiquement que dans celui où il doit demeurer caché. Du Moyen Age, l'éminent théologien parle comme d'une époque où "l'athéisme était obligé de progresser sous le langage et l'apparence de la foi", alors que de nos jours "l'athéisme peut jeter le masque; il prend nettement position contre nous dans des places fortes qui sont à lui, et nous provoque en plein jour pour une agression directe". La comparaison entre ces deux moments de l'histoire vaut non seulement pour l'athéisme mais encore pour les manifestations de l'erreur sous les formes les plus variées; ainsi, les hérésies, les mouvements sociaux antireligieux, etc. D'autre part, Newman se place au plan de la vie de l'Eglise; il n'envisage pas le cas où le pouvoir civil, pour des motifs de bien commun, par exemple la paix ou le respect de normes fondamentales d'éthique, s'estimerait obligé d'intervenir contre un mouvement idéologique ou une secte religieuse et ainsi limiter la liberté d'expression.

UNE POSITION UN PEU ÉTRANGE

Ce qui peut apparaître surprenant dans la position de Newman, c'est qu'il préfère, pour le bien de la foi et de la vérité, une situation sociale où l'erreur se manifeste ouvertement et jouit du privilège de s'exprimer. Il rappelle comment la foi, ultimement, se résout dans un acte libre et intérieur de la personne, acte qui échappe aux pressions humaines s'exerçant de l'extérieur. L'athéisme d'ailleurs, sous une forme ou l'autre, "est inévitable à une époque de grand développement intellectuel comme celui-ci, si l'on considère que la foi exige un acte de volonté, et qu'elle suppose une pratique judicieuse de la religion et de ses avantages". Or ce qui valait pour la période où écrivait Newman, à savoir le milieu du XIXe siècle, vaut encore plus de nos jours. L'éminent théologien explicite sa pensée dans les termes suivants:

> *Je veux dire que l'athéisme et l'immoralité existeront malgré vous jusqu'à la fin du monde; et il faut que vous vous attendiez à voir l'immoralité devenir plus hideuse, l'athéisme plus rusé, plus subtil, plus acerbe et plus vindicatif à mesure qu'il doit se déguiser davantage. C'est un grand avantage d'une époque où l'athéisme parle ouvertement, que la foi puisse parler ouvertement elle aussi... La domination de l'Eglise est contrecarrée, mais elle gagne en intensité ce qu'elle perd en étendue... Les avantages temporels ne sont plus une tentation à l'hypocrisie et les membres de l'Eglise ont aussi la consolation de pouvoir être sûrs les uns des autres.*

(1) Voir Ch. 11, 5. — Cf. **Pensées sur l'Eglise**, coll. Unam Sanctam, p. 381, ssq.

Cette approche du problème de la vérité et de l'erreur nous est peu familière. Elle pourra scandaliser nombre de bons chrétiens. Néanmoins, elle comporte sérieuse matière à réflexion lorsqu'on considère qu'elle provient d'un homme qui a manifesté, toute sa vie durant, un amour ferme et inébranlable de la vérité, un désir intense et sincère d'une vérité qu'il cherchait sans cesse à approfondir: attitude qui contrastait singulièrement avec l'orthodoxie facile et paresseuse de beaucoup de ses coreligionnaires catholiques. D'autre part, Newman n'avait rien d'un libéral, au sens où l'on employait ce terme au XIXe siècle. Il a lui-même dénoncé le libéralisme de la pensée comme dangereux pour la foi (2).

LA TENTATION D'HYPOCRISIE

Relisant le texte de Newman et mettant en parallèle certaines situations ayant cours au sein de milieux chrétiens, (et dont on retrouverait l'équivalent au sein de toute "religion établie"), on discerne quelques éléments qui aident à mieux comprendre la position du grand théologien anglais. Ainsi, lorsqu'il parle du danger des avantages temporels et de la tentation d'hypocrisie.

L'histoire montre que cette tentation s'accroît lorsque les puissances du monde se mettent au service des valeurs religieuses et que l'Eglise devient une puissance sociale. Il n'est pas rare le cas de laïcs, jadis violents et anticléricaux, devenus rangés et pieux parce qu'ils veulent s'éviter des histoires. Les propos odieux que, dans des conversations privées, ils tiennent sur les réalités religieuses révèlent ce qu'il faut penser de ce genre de conversions.

Parfois, des motivations équivoques se joignent à une pratique qui demeure néanmoins sincère. Roger Martin du Gard prête à l'un de ses personnages de roman, bourgeois cossu et pratiquant, la parole suivante: "Au fond, ce qui assure notre foi, n'est-ce pas que l'Eglise est aussi une puissance temporelle?" La tentation dont parle Newman devient beaucoup plus forte, et c'est inévitable, si l'irréligion et le refus de croire n'ont pas droit de cité.

POUR LE BIEN DES VOLONTARISTES

Une société ouverte à tous les courants d'idées peut rendre service aussi à ces chrétiens de bonne volonté mais un peu obscurantistes qui s'engagent dans les causes religieuses comme si l'Eglise était un parti politico-religieux. Pour eux, la valeur fondamentale, c'est le christianisme sociologique. Ils sont plus soucieux de défendre la vérité que de la connaître. Ou s'ils la connaissent, c'est seulement par voie d'autorité et sans le complément d'un effort personnel d'intelligence. Par besoin de sécurité, ils élargissent le domaine des infaillibilités et ensuite se rattachent à ces dernières par une obéissance aveugle, considérant l'effort de discernement comme une faiblesse, sinon un péché.

Mais en revanche, ce rattachement étroit leur donne le sentiment d'être devenus eux-mêmes en quelque sorte possesseurs d'infaillibilité. Ils ne réfléchissent pas sur la vérité. Ils ne font que la transcrire et la rappeler. Voilà pourquoi, face à une lutte ouverte de la part d'incroyants ou de dissidents, ils sont obligés à un zèle plus intelligent, à une distinction mieux établie entre l'essentiel et l'accidentel, à un approfondissement de la vérité possédée. Le sens critique des adversaires a vite fait de mettre à jour les petites malhonnêtetés que le zèle utilise parfois au service du bien et il en résulte un décantage qui libère la substance évangélique des scories qui l'emprisonnaient comme une gangue.

C'est le Message authentique que les chrétiens présentent alors aux non-chrétiens, du moins ceux des chrétiens qui ont accepté la rencontre franche avec l'incroyance. Les autres continuent à "posséder passivement la vérité", à faire de la politique catholique et à rêver de croisades.

LES VOIX DU DEHORS

L'amour de la vérité et la prudence demandent que l'on écoute les autres. Ce qui suppose qu'ils ont le droit de parler. La vérité prend parfois des chemins détournés, côtoie des escarpements dangereux, se faufile par des sentiers mal tracés. C'est souvent alors une vérité partielle, entremêlée d'erreurs. Mais cette vérité partielle, elle est encore la vérité. Et c'est par amour de la vérité qu'il faut savoir laisser s'exprimer et savoir écouter les voix discordantes qui manifestent, de façon paradoxale parfois, des éléments de *notre* vérité, des données possédées en germe ou de façon nominale mais que l'habitude ou la négligence avaient contribué à mettre en veilleuse. Comme le rappelle le Père Mersch, il ne faut pas fixer trop tôt les frontières à l'intérieur desquelles circule la vérité. Ce serait dangereux pour la vérité elle-même.

"De toute manière, une partie du progrès des choses chrétiennes se fait par des non-chrétiens. Des idées courantes, que les chrétiens ont parfois un peu négligées, leur reviennent après être passées par les mains d'ouvriers plus industrieux; peut-être même après avoir passé une sorte de "saison en Enfer". Il arrive aussi que le Royaume soit donné à ceux qui en font les fruits, que la vigne soit louée à ceux qui s'y montrent plus utiles... Il peut même arriver qu'en articulant des critiques, des jugements très sévères sur la vie de l'Eglise, en mettant gravement en question certaines attitudes des chrétiens, le monde prononce sans le savoir un jugement de Dieu".

Y.-M. CONGAR

(2) Voir v.g. Quelques textes dans **Pensées sur l'Eglise**, p. 34 ssq.

La vérité et l'erreur ne sont pas séparées par une zone intermédiaire qui ne serait ni l'une ni l'autre et qu'il serait prudent de ne pas visiter. Elles se touchent, au contraire, et sur toute la ligne: la vérité va jusqu'à l'erreur, tout à fait jusqu'à l'erreur, exclusivement; l'arrêter trop tôt, fût-ce pour s'éloigner davantage de l'erreur, serait tomber dans l'erreur, ce serait dire faux ce qui est vrai encore. (3)

Un penseur chrétien qui refuse d'entendre ceux qui s'expriment différemment de lui et qui les veut condamner sans discernement manque d'amour envers la vérité et très souvent perd une excellente occasion de vraiment comprendre ce qu'il croyait savoir.

POUR SECOUER LES TORPEURS

Notons encore que la confrontation idéologique en contexte de liberté secoue la paresse intellectuelle. Chez ceux qui réclament sans cesse l'exclusivité de leur présentation de la vérité, on en compte plusieurs qui ne se distinguent pas par le surmenage intellectuel. Comme l'écrit Jean Sulivan, il est facile pour eux de résister à la tentation d'ajouter au dépôt de la foi. Ils n'étudient pas et n'ont rien à dire. La libre expression des positions diverses les oblige à travailler, à mettre en question des certitudes trop faciles et à faire épanouir une vigueur de l'esprit qui était en train de s'épuiser à définir des lieux-communs.

D'ailleurs, sans même tenir compte de ce stimulant au travail qui provient du besoin de mieux manifester la vérité contre l'erreur, il faut voir qu'un climat de liberté invite à la recherche, donne le goût de satisfaire le désir naturel de connaître, qui est inné chez l'homme. Savoir qu'on a le droit de dire ce que l'on pense aide la pensée elle-même. Newman avait raison de dire que c'est un grand avantage que la foi puisse parler ouvertement, elle aussi. Voilà pourquoi le premier appui que les chrétiens doivent rechercher du pouvoir temporel, ce n'est pas un secours matériel, c'est la liberté.

----

(3) E. Mersch: **La Théologie du Corps Mystique.** Paris 1944, T. I, p. 93.

* * *

On a fréquemment affirmé que le catholicisme des pays où dominent le pluralisme religieux et la liberté d'expression témoigne d'une vigueur et d'une fécondité que l'on ne retrouve pas au même degré dans les milieux chrétiens fermés où "l'erreur n'a pas les mêmes droits que la vérité." Cette observation semble confirmer l'intuition de Newman et donne prise à des hypothèses intéressantes.

Il resterait à déterminer jusqu'à quel point les réflexions de Newman sur l'athéisme ouvert et l'athéisme caché pourraient valoir comme norme générale. Car il y a une chose qui s'appelle le scandale des faibles et dont saint Paul nous demande de tenir compte, au nom de la charité. D'autre part, des facteurs sociaux et psychologiques ainsi que des traditions religieuses particulières fortement enracinées peuvent empêcher le mécanisme de jouer sainement et, en une telle conjoncture, la norme précitée ne vaudrait pas. Ce serait, selon plusieurs observateurs sérieux, le cas de l'Espagne.(4) Une connaissance exacte des situations concrètes s'impose donc avant d'approuver ou de condamner les normes qui réglementent la liberté d'expression en matière religieuse en tel ou tel contexte déterminé.

----

(4) Ainsi Pattee-Rothbauer, cité par Albert Hartmann, **Vraie et fausse tolérance,** Ed. du Cerf, 1958, p. 235. Voir aussi M. J. Congar, **Lettre sur la liberté religieuse, à propos de la situation des protestants en Espagne,** dans la **Revue Nouvelle,** 15 mai 1948.

La droite pacifique

André Champagne

LES gens de droite sont pacifiques, du moins on le pense. Ils veulent l'ordre, leur ordre à eux, bien établi. Ils parlent de principes qu'il faut respecter, et de l'autorité aussi. Et ils en parlent souvent, avec onction et ferveur. Si bien qu'on en arrive à croire que ceux qui ne les approuvent pas sont de vulgaires anarchistes camouflés.

Pourtant... le vieux dicton: Si tu veux la paix, prépare la guerre, cela semble plaire à la droite. Des méchants ont raconté des histoires inquiétantes sur cette guerre de 1914, dans laquelle, paraît-il, la droite espérait trouver son profit; par exemple, en détournant l'attention des masses attirées par le socialisme et peut-être y trouver un moyen de liquider ce dernier. Le résultat ne fut pas celui qu'on attendait, mais enfin...

Aujourd'hui l'Algérie. Incroyable, c'est la droite pacifique qui déclenche la révolte. Le droitisme modéré d'un De Gaulle ne suffit plus. "Un pur trouve toujours un plus pur qui l'épure." La droite extrême exige une pureté totale. Une pureté totalement à son service, pour imposer son ordre à elle.

Le cardinal Ottaviani est un prélat de droite, de trempe médiévale mais engagé dans les combats modernes. Lui, il ne veut pas de la coexistence avec les massacreurs des chrétiens, les communistes. Il ne dit pas toutefois s'il veut une guerre sainte. Il ne la veut sûrement pas, mais on se demande dans quel genre de croisade il désire engager les hommes d'Occident. Il n'aime pas les voyages à Moscou. Pourtant, si à force de se voir, on finissait par se trouver plus intéressants? C'est ce qu'a pensé monsieur La Pira, qui a renouvelé le geste de saint François allant vers le sultan. "Heureux les artisans de la paix", dit l'Evangile. Ainsi ont lu François et monsieur La Pira. J'ignore si François est un saint populaire chez les gens de droite. Quant à La Pira, il sait à quoi s'en tenir.

L'église, les conditions particulières et le bien des âmes

Gérard Dion

LA décision que viennent de prendre la plupart des évêques du Canada d'apporter un adoucissement à la loi du jeûne et de l'abstinence ne manquera pas de faire réfléchir tous ceux qui considèrent que dans l'Eglise tout est établi une fois pour toutes et que le critère le plus important qui doit déterminer une attitude, c'est de se reporter vers le passé.

LE CARÊME

Le carême tel que nous l'avons connu jusqu'ici et le jeûne des Quatre-temps sont des préceptes positifs qui remontent à plus de mille ans dans l'Eglise latine et constituaient une tradition si bien établie qu'ils semblaient faire partie de l'essence de la religion catholique. En effet, ces pénitences obligatoires prescrites d'une façon bien précise s'inséraient même à l'intérieur de la vie liturgique préparant la grande fête de Pâques et consacrant au Seigneur les diverses saisons. Eh bien, malgré la vénérabilité de cette tradition, malgré la surprise momentanée que les fidèles pouvaient ressentir, songeant uniquement à tout le bien qui s'en suivrait et se fiant qu'avec des explications les fidèles comprendraient, l'épiscopat a décidé de poser ce geste.

Il est assez intéressant de voir les motifs invoqués dans les lettres pastorales annonçant ce changement. Il y en a plusieurs, mais nous tenons à en relever deux qui montrent bien le caractère de l'Eglise et aussi comment les conditions particulières peuvent influencer ses attitudes.

LES MOTIFS

Pour sa part, S. E. le Cardinal Léger en a profité pour souligner un aspect du caractère de l'Eglise. "L'Eglise, dit-il, est une société vivante qui doit s'adapter aux conditions changeantes des temps... Il ne faut donc pas s'étonner des changements qu'Elle apporte aujourd'hui en pareille matière, mais y voir plutôt le signe de sa maternelle sollicitude". (Lettre pastorale, 20 janvier 1960.)

De son côté, Mgr l'Archevêque-évêque de Gaspé, indiquant un autre motif de l'épiscopat, disait: "C'est la facilité et la fréquence des déplacements et des voyages, où Nos fidèles se voient soumis à des législations différentes, les unes plus strictes et les autres plus bénignes sur ce point, et la confusion qui peut en résulter pour la formation juste et droite des consciences." (Lettre pastorale, 19 janvier 1960.)

En même temps tous ont insisté sur le fait que la disparition du précepte positif ne soustrait personne à l'obligation de se mortifier et de faire pénitence conformément au grand précepte évangélique. Ils invitent les fidèles à s'astreindre spontanément et de leur propre gré à des privations. Et même cette pénitence pratiquée de la sorte, sans contrainte extérieure, peut être pour plusieurs l'occasion d'un plus grand mérite. Ici apparaît un caractère nouveau qui se dégage avec plus de clarté dans un monde où la pratique religieuse devient quelque chose de plus personnel, un acte de volonté libre. Le chrétien doit vivre de sa foi et posséder assez de convictions profondes pour savoir la manifester par ses actes en toutes circonstances, non uniquement lorsque l'autorité est là pour le prescrire.

L'AUTO-DÉTERMINATION

L'Eglise, en supprimant ces préceptes, ne les a pas remplacés par d'autres. Elle se contente de rappeler avec instance l'esprit qui avait présidé à leur établissement, laissant aux fidèles le soin de veiller à en tenir compte d'une façon concrète. A cause d'une évolution très rapide où il serait difficile de tenir compte de toutes les contingences particulières à chacun, on constate que l'Eglise compte de plus en plus sur l'auto-détermination des fidèles pour vivre pleinement dans l'esprit des préceptes évangéliques.

Ce n'est pas là une démission de la part de l'autorité, ni encore moins une atténuation de son rôle indispensable tant dans sa fonction d'enseignement que de gouvernement ou de sanctification. Mais c'est simplement la reconnaissance que la contrainte extérieure qu'est la loi pour amener les gens à poser des gestes ne possède qu'une valeur limitée, surtout quand les conditions sont telles que beaucoup ont des raisons ou des prétextes pour s'y soustraire. C'est aussi le souci qui vise à sauvegarder intégralement l'essentiel en insistant davantage sur un enseignement pour en arriver à créer des convictions.

Il faut admirer la sagesse de "notre" Eglise qui, guidée par l'Esprit Saint, sait garder la fidélité au Christ avec une tradition vivante qui est une adaptation continuelle.

Actualité d'Edmond de Nevers

Jean-Charles Falardeau

QUI se souvient qu'en 1896, un des meilleurs publicistes canadiens du siècle dernier, né en 1862 à la Baie-du-Febvre, publia une monographie de plus de quatre cents pages sur le passé, le présent et l'avenir du Canada français? Qu'il consacrait le tiers de son érudite dissertation à une analyse de notre système d'enseignement? Qu'il souhaitait entre autres espoirs, au cours de cette analyse, la création de bourses d'étude pour "empêcher que des jeunes gens supérieurement doués ne soient privés des bienfaits de l'instruction"? Qu'il allait jusqu'à proposer que le gouvernement de notre province accordât "à nos universités une subvention annuelle d'une trentaine de mille dollars (*en 1896!*) pour constituer des traitements fixes à un certain nombre de docteurs ès sciences et ès lettres se consacrant exclusivement à la carrière du professorat"?

Ces propositions hardies sont contenues dans *L'Avenir du peuple canadien-français* et leur auteur est Edmond de Nevers, — peu connu à son époque, presque complètement méconnu depuis. Mais cet oubli sera bientôt compensé, lorsque notre collègue Claude Galarneau de l'Institut d'Histoire de Québec publiera, aux Presses Universitaires de Laval, la remarquable étude qu'il vient de vouer à la mémoire d'Edmond de Nevers. De même que Lafontaine allait, demandant à ses amis, "Avez-vous lu Baruch?", il n'est pas impossible que, lorsque paraîtra cette étude, dans quelques semaines, dans quelques mois, nous allions nous demandant les uns aux autres: "Avez-vous lu De Nevers?" Nous devrons cependant, dans la plupart des cas, nous raviser aussitôt et corriger notre question en demandant plutôt: "Avez-vous lu Galarneau?" car le livre d'Edmond de Nevers est depuis longtemps introuvable...

Etrange destin, en effet, que celui de ce livre, édité en 1896, à Paris, chez Henri Jouve, et qui ne fut jamais mis en vente. Etrange figure, surtout, que celle de son auteur, condisciple, au séminaire de Nicolet, de Léon Gérin, dont il demeura le grand ami et avec qui il partagea, de façon encore plus vorace et plus systématique, le souci de connaître et de maîtriser les naissantes sciences sociales. En Europe de 1892 à 1900, il passe d'abord quatre années à Berlin durant lesquelles il étudie l'histoire avec Mommsen (et le violon avec Joachim!), l'ethnologie, l'économique, la sociologie. Durant les huit années suivantes à Paris, il mène une vie de rat de bibliothèque, d'étudiant, de moine laborieux, — "le plus solitaire, écrit-il, et le plus silencieux des trois millions d'habitants de Paris". Il rédige des essais économiques. Il compose *L'Avenir du peuple canadien-français*. Il lit ou consulte plus de 2,000 volumes au cours de la préparation d'un manuscrit de 6,000 pages qu'il condensera en un volume de 770 pages sur *L'Ame américaine*. Il faudra parler de nouveau de cette énigmatique compatriote et de sa foi dans la vie de l'esprit.

C'est là, en effet, le thème profond qui donne à *L'Avenir du peuple canadien-français* son élan lyrique. Edmond de Nevers ambitionne de voir la province de Québec devenir un foyer "brillant du rayonnement des sciences, des arts et des lettres". Il est convaincu que si "nous ne faisons pas un grand effort pour nous créer, dans la vie intellectuelle universelle, une place honorable, et dans la vie intellectuelle du continent nord-américain, une place tout à fait supérieure", il nous faudra renoncer à tout espoir patriotique. Le programme d'action positive qu'il formule est au delà de toute "doctrine nationale", au delà de tout credo politique. Il est fondé, avec optimisme, sur les ressources de l'esprit. Il invite à une aventure orientée *dans toutes les directions* et qui ne peut qu'être dilatante, enrichissante, salvatrice.

C'est en ceci que je trouve Edmond de Nevers particulièrement contemporain de nos préoccupations. Il est tourné vers l'avenir. Il attend, il pressent, dirait-on, un éclatement créateur. Et cet éclatement, il ne le fait *pas* dépendre d'abord d'une attitude politique. Il le prévoit comme le résultat d'une attitude psychologique et intellectuelle. D'un acte de confiance en nous-mêmes. De confiance dans la vertu des activités de l'esprit appliquées, sans contrainte, à la recherche et à la diffusion des résultats de la recherche. Les activités créatrices dans les domaines de la pensée ou de l'art, bien qu'elles alimentent leur inspiration dans les conditions particulières d'un milieu social, ne peuvent circonscrire leurs préoccupations à l'horizon de ce milieu. Elles exigent comme condition de progrès la constante aération venue de l'immense espace humain.

Cette condition est impérieuse, même si elle est plus difficile à réaliser, dans une société comme la nôtre qui, parce qu'elle est une "petite" société, a eu tendance à se replier sur soi pour se "conserver". Le rayonnement de maturité que prévoyait Edmond de Nevers et que nous nous impatientons de voir réaliser, sera le résultat de la libre circulation géographique d'un nombre de plus en plus grand de Canadiens français à l'échelle de l'ensemble de la planète. Etudiants, professeurs, chercheurs scientifiques, artistes, ils poseront leurs questions d'hommes en d'autres milieux et en d'autres civilisations où ils feront aussi connaître

(suite à la page 30)

Radio-Canada et les politiciens

Jean Pellerin

LA télédiffusion canadienne — pour ne pas dire la télédiffusion tout court — passe actuellement par une crise de croissance. On la met carrément en accusation, tout comme, jadis, on mit en accusation les *Gazettes* de Théophraste Renaudaut et, à une date encore plus reculée, l'art de l'imprimerie inventé par Gutenberg. La liberté de parole qu'on reconnait sans barguiner à l'écrivain et au journaliste, on a du mal à l'assurer aux télédiffuseurs. La confiance qu'on fait aux gens qui écrivent avec des mots, on hésite à la faire à ceux qui écrivent avec des images. S'agit-il d'un sursaut tardif de jansénisme ou de puritanisme? Pas le moins du monde, puisque c'est, surtout, au service des émissions éducatives et des affaires publiques qu'on en a. Alors quoi?

Eh bien, voilà: on n'ose pas le dire clairement, mais le ton faussement moralisateur qu'on prend trahit assez bien le fond de la pensée. Visiblement, on veut laisser entendre que tout serait plus simple si, en douce et sans faire de chichi, on laissait tout simplement tomber ces "maudites" émissions de culture et d'information. Ah! si nous pouvions revenir au temps heureux où ce terrible oeil du peuple qu'est la télévision n'épiait pas constamment tous et chacun des actes des hommes publics... Hélas! le bonheur n'est pas de ce monde, et il faut toujours qu'une nouvelle invention satanique surgisse pour empêcher de danser en rond.

Pourquoi s'en prend-on avec tant de ferveur au service des émissions éducatives et des affaires publiques? Pourquoi cherche-t-on à discréditer un organisme de culture et d'information qui doit occuper la première place sur un réseau d'Etat? La réponse à ces questions, on la trouve informulée, mais non moins translucide, dans les accusations très précises qu'ont portées quelques membres du Comité parlementaire de la Radio et de la Télédiffusion lors d'une enquête sur la question, instituée à Ottawa le printemps dernier.

L'ACTE D'ACCUSATION

De quoi accuse-t-on le réseau français de télévision, et plus particulièrement, le service des émissions éducatives et des affaires publiques?

De manquer d'objectivité, ni plus ni moins. C'est le pire reproche qu'on puisse faire à une institution d'Etat. Aussi, mérite-t-il qu'on l'examine sérieusement, d'autant plus qu'il vient de personnes en autorité, des membres du gouvernement, des gens de qui dépend ladite institution d'Etat. Nous ne sommes donc pas en face de vagues calomniateurs, mais en face de députés qui, forts de leur orthodoxie de provinciaux, décrètent avec hargne que le service des affaires publiques de Radio-Canada, sciemment et volontairement, se permet de manquer d'objectivité. C'est rocambolesque! Le rapprochement de l'âne qui se vêt de la peau du lion s'impose.

Concédons que pour ceux-là qui ne peuvent voir les choses que de l'extérieur — et ce fut le cas de ceux qui ont porté l'accusation — le reproche parait pleinement fondé. Le point de vue des partis d'opposition semble mieux représenté que celui du gouvernement; les points de vue syndicaux sont mieux défendus que les points de vue patronaux; la participation des gens soi-disant de gauche est plus fréquente que celle des gens soi-disant de droite, etc.

Loin de moi l'intention de rédiger ici un plaidoyer *pro domo*. Il est vrai que j'ai été, trois ans durant, réalisateur au service des affaires publiques de Radio-Canada. Je garde de ces trois années un excellent souvenir. Maintenant que je ne suis plus de la maison, je me prévaux tout simplement de mon droit de citoyen pour mettre à profit le modeste fruit de mon expérience.

Le point de vue de l'opposition, dit-on, est mieux représenté que celui du gouvernement.

Inutile de protester; c'est souvent vrai. Pourquoi?

Eh bien, d'abord, parce que la situation contraire serait inquiétante. A la latitude accordée aux groupements d'opposition se reconnaissent les démocraties véritablement robustes. Seuls les gouvernements chancelants ont besoin de thuriféraires. Ce n'est pas, que je sache, le cas du gouvernement fédéral actuel. Il a été porté au pouvoir par une vague populaire qui devrait le rassurer. De plus, il a frayé assez longtemps dans l'opposition pour en reconnaitre l'importance. Alors, de quoi se plaint-il? De quoi a-t-il peur? Pourquoi feint-il de se croire persécuté? Pourquoi s'ingénie-t-il à terroriser les télédiffuseurs d'émissions d'opinions et d'information? Pourquoi, enfin, s'entête-t-il à croire qu'on lui fait plus d'opposition, à lui, qu'à l'ancien gouvernement libéral?

REACTIONS DIFFERENTES

Un examen attentif et impartial des faits prouverait, sans difficulté, que le gouvernement libéral a reçu — à la télévision comme ailleurs — autant, sinon plus, de critiques que le gouvernement actuel. Il en recevait de droite et de gauche et, plutôt que de s'en plaindre, il mettait habilement à son profit le prestige du pouvoir pour confondre l'adversaire et se donner des airs de modération. Confiant dans sa force, il prenait de haut les attaques et faisait volontiers mine de s'en moquer.

Les conservateurs ont à peu près le même nombre d'adversaires, mais plutôt que de les ignorer et de s'en remettre au prestige qu'ils exercent sur l'électorat, ils se comportent comme s'ils avaient peur. Ils acceptent mal la critique et leur mau-

vaise humeur est un stimulant pour l'adversaire. Les chiens n'aboient qu'après ceux qui ont peur! Or le gouvernement actuel n'a pas peur, c'est bien certain. De quoi aurait-il peur? S'il accepte mal la critique, ce serait donc tout simplement parce qu'il n'y est pas habitué? Hypothèse oiseuse...

Le problème est ailleurs et plus profond. Il est inhérent au fait que le gouvernement actuel a été trop longtemps dans l'opposition. Il en a le complexe. Même au pouvoir, il reste oppositionniste. On a l'impression que le pouvoir l'a pris par surprise et qu'il en est encore tout étonné. Il est désemparé; il manque d'effectifs. Il doit faire face au parti libéral qui, après tant d'années au pouvoir, s'est pourvu d'une école de pensée qui semble faire défaut au parti conservateur. Il est possible qu'une telle école de pensée existe, mais il semble que ses membres sont plus difficilement repérables parmi les intellectuels canadiens-français. Si elle n'existe pas, il n'y a pas lieu de s'en étonner. C'est tout simplement une fatalité inhérente aux partis qui séjournent longtemps dans l'opposition. Au demeurant, l'absence d'une école de pensée ne diminue en rien les qualités et les énergies d'un parti, mais elle le prive, provisoirement du moins, de porte-parole autorisés qui soient bien au fait des constantes et des techniques de la haute politique du pays. Résultat: les spécialistes de tradition conservatrice sont plus rares dans le Québec; fatalement, il y a moins de choix dans cette coterie que dans celle du parti libéral.

Cela ne veut évidemment pas dire que la députation conservatrice est moins brillante que la députation libérale de naguère. Les deux se valent probablement. Mais les députés et les ministres — de quelque parti qu'ils soient — ne sont généralement pas des spécialistes. C'est avec le pouvoir et les années que les spécialistes viennent aux gouvernements et finissent par former école. En attendant, il n'y a que des députés à qui l'expérience fait défaut. On peut dès lors entrevoir la cause profonde du vice qu'on reproche aux responsables du service des affaires publiques de Radio-Canada. C'est vrai: les armes sont souvent inégales, mais ce n'est pas la faute du champ de bataille...

La même observation s'applique aux organisations syndicales qui bénéficient d'une équipe de militants nombreux et particulièrement bien préparés pour discuter de problèmes sociaux, alors que les organisations patronales ne croient pas devoir s'associer des militants préparés dans le même sens. Voilà pourquoi il arrive souvent qu'on a, à la télévision, des militants syndicaux en présence de patrons moins aguerris aux joutes oratoires. La lutte est inégale, et encore une fois, le terrain n'y est pour rien.

Pour revenir au domaine politique, est-il besoin de rappeler que la plupart des grands ministères fédéraux sont détenus par des personnalités qui ne sont pas toujours très familières avec la langue française? Pour cette raison, les ministres déclinent — très poliment d'ailleurs — les invitations qui leur sont faites de paraître à certaines émissions de prestige. Ces refus n'ont absolument rien d'hostile, mais ils contribuent très souvent à donner l'impression que le point de vue du gouvernement est négligé à la télévision.

Pour ce qui est du gouvernement provincial, il a toujours manifesté une certaine réticence — jusqu'à ces derniers temps du moins — à participer à des émissions de télévision. M. Duplessis, pour sa part, n'a pas cru devoir donner suite à plusieurs invitations pressantes. Il était évidemment libre de refuser. Mais à cause de ce refus, le service des affaires publiques de Radio-Canada s'est trouvé, pendant longtemps, dans l'impossibilité de refléter, comme il aurait convenu, la politique provinciale. Il fallait se rabattre sur des *persona non grata* qui, bien souvent, se récusaient à leur tour, du fait même du refus du premier ministre.

Le même phénomène s'est produit sur le plan municipal.

"L'INFILTRATION GAUCHISTE"

Que penser maintenant de ceux qui disent que la participation des gens de gauche est plus fréquente que celle des gens de droite?

Ici, nous sommes en face de cette toute petite chose qui a nom: jalousie, ou rancune personnelle. Les gens qui portent de pareilles accusations font semblant d'avoir charge d'âme pour affoler les bedeaux et se donner bonne conscience, mais c'est pour mieux souiller ceux avec qui ils ne sont pas d'accord. C'est un procédé immonde qui n'a qu'un mérite, et c'est celui de discréditer à tout jamais ceux qui y recourent.

Les émissions de discussion et d'information à Radio-Canada servent à exprimer des opinions sur des questions d'intérêt public, et non de tribune aux hurluberlus et autres accusateurs publics qui ont des querelles d'Iroquois à vider. Les responsables de ces émissions ont pour tâche de produire des programmes utiles à la collectivité; leur devoir d'objectivité n'implique pas qu'ils doivent céder les ondes du réseau français à tous les chicaneurs et m'as-tu-vu incivils qui se croient intéressants. Quoi que disent les potineurs de bas étage, les responsables du service des affaires publiques à Radio-Canada invitent, et souvent, tous ceux qui, dans notre Province et au pays, ont quelque chose à dire et savent le dire avec clarté et compétence. Une équipe de chercheurs est continuellement à l'affût de tout ce qui s'écrit de sérieux chez nous. Tant de monde ne peut pas continuellement se tromper et passer à côté de génies méconnus...

Je m'arrête, non faute de matière, mais faute d'espace. Si je me suis porté à la défense du service des affaires publiques de Radio-Canada, ce n'est pas pour assouvir quelque vengeance mais bien plutôt pour réhabiliter dans l'esprit de ceux que la crise aurait pu ébranler, un service qui apporte un grand prestige au Canada français.

FAITES VOS JEUX

Nous sommes tous des lépreux

Jacques Hébert

APRES Dachau, après Buchenwall, on a cru que le racisme allait disparaître, que le monde enfin serait débarrassé de cette maladie que l'on a eu raison d'appeler la "lèpre de l'âme".

On l'a cru en toute candeur, en fermant les yeux devant les plaques purulentes qui, même après la guerre, marbraient encore la terre des lépreux.

UN PEU PLUS AU SUD...

En 1946, bien sûr, les jeunes voyous n'auraient pas eu l'idée d'aller dessiner des croix gammées sur les synagogues. C'est en 1946, cependant, que j'ai découvert le racisme des Américains du Sud, à moins de mille milles de Montréal. Dans un pays où l'on ne cesse de se gargariser avec les slogans démocratiques, on m'a expliqué que les Américains noirs ne pouvaient pisser dans les mêmes pissotières que les Américains blancs. "Il faudrait que vous viviez ici pour comprendre vraiment, m'avait dit un Franco-Américain de Bâton-Rouge. Voyez ces Noirs, comme ils sont sales, comme ils sont ignorants, comme ils sentent mauvais."

Cet homme, qui n'avait pas de préjugés anciens, avait épousé, à la longue, ceux des Blancs de son entourage; comme eux, il était devenu raciste en prenant les effets pour les causes. Il ne se rendait pas compte que les Noirs américains ne sont que ce que les Blancs les ont faits par la ségrégation scolaire, la ségrégation résidentielle qui en découle, et toutes les mesures avilissantes imaginées par les Sudistes depuis l'abolition officielle de l'esclavage.

(Mais ce qui m'a étonné encore davantage, c'est ce dernier raffinement du racisme qui consiste, pour un Noir, à se penser supérieur à son frère légèrement plus noir. "Tous ne mouraient pas, mais tous étaient frappés.")

C'était en 1946, au lendemain de Dacheau et de Buchenwall. En voyant de leurs yeux les camps d'extermination nazis, en mettant le doigt sur ces horribles plaques de lèpres, les Américains ont eu des hauts-le-coeur. Ils ont le coeur sensible, c'est connu.

Quelques années plus tard, à l'heure de Little Rock, combien s'en est-il trouvé, parmi ceux-là, du côté des racistes et des ségrégationnistes? Combien d'Américains, que le *Journal d'Anne Frank* a fait pleurer comme des veaux, ont versé une seule larme au lendemain du lynchage du jeune Charles Parker?

L'opinion publique américaine s'est-elle vraiment émue lorsque, il y a quelques semaines, une bombe explosait à la synagogue Kehilath Israel de Kansas City, révélant l'existence de groupes néo-nazis chez les jeunes gens de 15 à 17 ans, dans cette grande ville du centre des Etats-Unis?

LES TEDDY-BOYS

Le Journal d'Anne Frank était encore à l'affiche dans les cinémas populaires de Londres quand les Teddy-boys ont assassiné, en pleine rue, l'ouvrier noir Cochrane. Des voyous, dira-t-on, les mêmes qui se sont attaqués aux synagogues. Mais à Blantyre, au Nyassaland, c'est le chef de police, un Blanc, qui a frappé à coup de bâton des Africains sans défense, qui a délibérément marché sur les pieds nus des femmes noires et qui a laissé ses hommes fouetter des Noirs sous prétexte qu'ils manifestaient contre la visite du premier ministre Macmillan.

Les Anglais venaient à peine de dénoncer le scandale de Little Rock quand les Teddy-boys, envahissant les quartiers noirs de Londres, en hordes hurlantes armées de chaines de bicyclettes, leur apprirent qu'il y avait aussi de la lèpre en Angleterre. Ils en furent consternés, ils ne voulaient pas y croire, "they were shocked"...

Les Anglais avaient oublié que, dans le coeur de tous les peuples, il y a toujours un Arcand qui sommeille. Le leur s'appelle Sir Oswald Mosley, de sinistre mémoire: depuis les événements de Notting Hill, ses "Loyalistes de l'Empire" ont même repris du poil de la bête. (1)

DANS LES COLONIES

Il y a encore beaucoup de lépreux, à travers le monde, nous répète souvent le comte de Follereau. J'ai parcouru le monde: j'en ai vu deux.

Mais des hommes rongés par la "lèpre de l'âme", j'en ai rencontré des milliers et de toutes les couleurs. Ils ne portent pas de cliquette spéciale,

---

(1) Les **chemises brunes** de Mosley participèrent avec des néo-nazis allemands, des fascistes italiens, d'ex-partisans de Léon Degrelle et de Quisling, des franquistes espagnols et tutti quanti, aux réunions de la Ligue Internationale Raciste et Fasciste dont le siège est en Espagne. Cette ligue a tenu son premier congrès dès la fin de 1946 à Malmoë, en Suède.

pour avertir les passants de leur état, comme les lépreux du moyen âge. On les reconnait quand même à ce signe: ils commencent toujours par vous dire: "Moi, vous savez, je ne suis pas raciste, mais..."

Alors, le Français du Maroc, l'Anglais du Honduras, le Hollandais d'Indonésie vous expliquent que les indigènes sont des êtres inférieurs, qui ne se lavent pas et qui, certainement, ne peuvent se passer des Blancs. Quant au *petit Blanc* d'Afrique noire, il n'explique rien. Il n'a pas de complexe et son mépris total de l'indigène ne cherche pas d'excuse.

La fin de la domination européenne dans les pays de couleur ne marque pas la fin du racisme mais l'explosion du sentiment anti-blanc, ce qui complète le cercle de la haine. Comment un état d'esprit aussi irrationnel que répandu n'entrainerait-il pas les pires catastrophes?

On ne parait guère s'en inquiéter en Afrique du Sud où la forme la plus brutale du racisme — que M. Diefenbaker a refusé de dénoncer (1) — s'épanouit grâce aux bons soins d'une minorité de Blancs très chrétiens. (Le Dr Malan, le père de l'Apartheid, était un théologien protestant, et j'ai vu, à Johannesburg, un prêtre catholique refuser la communion à un Noir venu à la messe réservée aux Blancs.)

Pays du racisme, le *Beloved Country* est devenu le pays de la haine. Les deux groupes de Blancs se haïssent mutuellement, les Blancs haïssent les Noirs, les Noirs haïssent les Blancs, les Indiens haïssent les Noirs et les Blancs qui le leur rendent bien, tandis que les Mulâtres et les Eurasiens haïssent tout le monde.

On n'en finiraient plus de faire le recensement des lépreux. Il faudrait aller au Japon où trois millions de parias, appelés les *Eta*, sont objets de mépris pour les autres Japonais; aux Indes, pays de l'amour et pays de toutes les haines; en U.R.S.S. où l'antisémitisme refleurit; dans tous les pays arabes où le Juif est le bouc émissaire maudit; en Amérique latine où, bien souvent, les premiers habitants du sol sont bafoués, exploités; en France même où l'ostracisme contre les modestes travailleurs nord-africains est à son comble; en Algérie, naturellement, puisque "c'est la France"; au Canada, cela va sans dire... Partout.

ET NOUS?

Racistes, nous? Mais allons donc! La lèpre, c'est pour "les vieux pays", ailleurs, où le climat est moins sain...

Et pourtant, c'est sur les bancs respectables du Collège Sainte-Marie que j'ai reçu mes premières leçons de racisme. Non pas que mes professeurs eussent été de vilaines gens, bien au contraire. Ils étaient comme tout le monde, à cette époque, c'est-à-dire antisémistes, anti-anglais, anti tout ce qui n'était pas catholique et français.

En méthode, un de mes camarades venait au cours vêtu d'une chemise noire ornée de croix gammées: il était fasciste, comme d'autres étaient jécistes ou scouts. Pendant les récréations, les disciples d'Adrien Arcand vendaient librement le journal de leur chef, intitulé *Le Fasciste canadien*, pro-nazi, antisémite, et décoré lui aussi de croix gammées.

A l'âge de 14 ans, je faisais des *conférences* antisémites à mes petits camarades, en pleine classe, sous l'oeil indulgent d'un bon professeur qui, le même jour, nous avait sans doute parlé du Sermon sur la Montagne.

C'est loin, tout ça. Il y a eu la guerre, Dachau, le journal d'Anne Frank, l'abbé Pierre... Est-il devenu plus gênant d'avouer qu'on a la lèpre? On ne le croirait pas.

Arcand, dont le journal a simplement changé de nom, continue dans l'ombre sa petite besogne, tandis que l'antisémitisme de la presse jaune se manifeste de plus en plus ouvertement. Nombreux sont les hôteliers et les propriétaires de logements, de chalets d'été, de maisons de rapport qui refusent les Juifs et les gens de couleur sans que la chose ne scandalise.

Que dire enfin de notre politique d'immigration, franchement raciste, de notre attitude à l'égard des populations indiennes et, ce qui est infiniment plus grave, de notre répugnance à secourir les pays sous-développés — forme de racisme que *Montréal-Matin* appelle "l'égoïsme national" et qualifie de vertu? (1)

Que dire, en effet, si ce n'est que nous sommes tous des lépreux?

(1) Dans le mémoire qu'elle vient de présenter au premier-ministre, la CTC lui avait demandé de condamner la politique de l'Apartheid de l'Afrique du Sud. M. Diefenbaker a carrément refusé.

(1) **Montréal-Matin**, vendredi, le 22 janvier 1960, p. 4.

Le problème algérien

Adèle Lauzon

LE lundi matin, 1er février, après une semaine d'une crise si grave que l'on a cru le général de Gaulle dépassé par l'événement, le président de la République triomphait. Les insurgés se rendaient. Mais les circonstances dans lesquelles s'est opérée la reddition, n'indiquent-elles pas symboliquement que ce triomphe spectaculaire était en réalité une victoire fragile et provisoire?

Le spectacle de la capitulation avait quelque chose d'insolite. Ces vaincus, que dans son grand discours du vendredi précédent le général de Gaule avait qualifiés de "coupables" et d'"usurpateurs", reçurent en quittant les barricades, le salut militaire de l'armée gouvernementale.

Scène banale, mais aussi, image de la réalité: une armée provisoirement rappelée à l'ordre par un chef énergique et prestigieux, rendant hom-

mage à des insurgés qui ont défendu une cause qui lui tient à coeur, celle de l'Algérie française.

DISPROPORTION FLAGRANTE

Par la suite, le président de la République a poursuivi l'action énergique que la France et le monde attendaient de lui: il a éliminé de son cabinet les éléments les plus favorables à la cause des insurgés, il a fait arrêter les principaux chefs des mouvements d'extrême-droite et limogé des officiers dont la complaisance à l'égard des ultras était trop manifeste. Mais cela suffira-t-il à régler le problème algérien, source de presque toutes les difficultés avec lesquelles la France est aux prises? Certains chefs ultras sont emprisonnés, mais la grande majorité de la population française d'Algérie est encore de coeur avec eux. Elle est probablement plus ulcérée que jamais par cette défaite inattendue.

Mathématiquement, le problème est simple. Nous avons d'un côté, la grande majorité des Français métropolitains, plus 9 millions de Musulmans d'Algérie, partisans de la politique d'autodétermination formulée par de Gaulle le 16 septembre, et de l'autre, environ 1 million d'Européens d'Algérie, opposés farouchement à cette politique.

La disproportion est flagrante. On pourrait donc croire qu'en supprimant quelques meneurs, de Gaulle aura rapidement les mains libres et toute l'autorité nécessaire pour régler le problème algérien.

En réalité, la situation est plus compliquée. Le rapport des forces fait nettement pencher la balance du côté de de Gaulle. Et tout serait facile s'il n'y avait un facteur essentiel qui renverse complètement la vapeur. Ce qui nous ramène à notre point de départ, à la scène des insurgés et de leur chef Lagaillarde, vêtu de l'uniforme des parachutistes, recevant le salut militaire des bataillons républicains. Ce facteur décisif qui à tout moment vient brouiller les cartes, c'est l'armée. L'armée française, Etat dans l'Etat, traditionellement en conflit avec les gouvernements républicains, ulcérée par la défaite d'Indochine, décidée à conserver l'Algérie française, sans envisager le moindre compromis.

LE LIMOGEAGE SUFFIRA-T-IL?

Si les idéaux des insurgés correspondaient à ceux de l'armée, on peut se demander pourquoi celle-ci ne s'est pas rangée tout de suite et résolument avec ceux-là. Les raisons sont diverses. D'abord, il semble que cette insurrection était prévue, mais pour plus tard, peut-être pour le mois d'avril. Le rappel du général Massu a précipité les événements et placé les ultras dans une situation explosive alors que leur stratégie n'était pas encore au point. Ensuite, la loyauté à la République des généraux Gambiez et Ollie risquait d'entraîner une scission aux conséquences sanglantes. Enfin, le rôle du général de Gaulle a sans doute été décisif dans le changement d'attitude des militaires. L'homme de juin 40 jouit encore d'un grand prestige personnel auprès de plusieurs soldats et le ton de son discours du 29 janvier, l'éloge qu'il fit du rôle de l'Armée en Algérie ont pu ramener à la discipline des officiers prêts à la révolte, mais empêtrés dans un soulèvement prématuré.

Cette fois-ci, l'armée a été loyale, ou a peu près. Mais combien de temps le sera-t-elle? Le limogeage de quelques hommes ne suffira probablement pas à aplanir les difficultés. Il ne faut pas oublier qu'après le coup du 13 mai qui l'avait porté au pouvoir, le général de Gaulle, pour combattre les tendances d'extrême-droite qui se manifestaient dans l'armée, avait relevé de leurs fonctions, des hommes occupant des postes très élevés, et *déplacé plus de 4,000 officiers* pour les envoyer dans le bled, là où ils ne pourraient se mêler à l'action politique. Et pourtant, l'insurrection d'Alger a eu lieu avec la complicité tacite des unités cantonnées dans cette ville ,et il s'en est fallu de peu que cette complicité ne se transformât en une alliance nette avec les insurgés.

LE REFERENDUM

L'armée a son idéologie propre, d'ailleurs entretenue de façon virulente par ses services d'Action psychologique. Tant que l'Action psychologique exercera son influence en ce sens, l'armée ne changera pas, et tant que l'armée ne changera pas, il sera impossible de régler en profondeur le problème algérien. De sorte qu'il n'est pas impensable qu'un début de solution réside autant dans une transformation complète des services d'Action psychologique que dans la disparition de quelques leaders ultras et de quelques commandants.

L'insurrection d'Alger a posé d'une façon aiguë le problème de l'armée et de son indépendance anormale vis-à-vis du gouvernement. Mais elle a également apporté une justification éclatante à l'une des positions clefs du FLN. En effet, celui-ci accepte le principe d'auto-détermination, mais il exige des *garanties* en ce qui concerne son application, c'est-à-dire, la liberté du vote par lequel les Algériens décideraient de leur destin. Les événements de la dernière semaine de janvier ont prouvé que ni les colons ni l'armée n'accepteraient que les Musulmans décident librement. Ce referendum ils le refuseront parce qu'ils sont persuadés — tous, (ils l'ont affirmé à plusieurs reprises ces derniers temps) que les Musulmans opteraient non pas pour l'intégration, pas même pour l'association, mais pour l'indépendance. D'ailleurs, cette conviction à peu près unanime de ceux-là même qui en Algérie sont dans l'autre camp, n'exprime-t-elle pas d'une façon éloquente le sens réel du problème algérien?

Le prix d'un visage présentable

Jean Paré

LE cabinet Sauvé, quelques jours avant la mort de son chef, a adopté en première lecture un projet de loi "aplanissant les difficultés qui s'opposaient à la tenue à Montréal d'une Exposition universelle"!

La ville de Toronto, qui a retiré sa candidature auprès du Comité des Expositions universelles, à Paris, semble s'être rendu compte mieux que Montréal que les projets de loi "aplanissants" ne sont pas suffisants quand il s'agit d'organiser quelque chose d'aussi monstrueux qu'une foire internationale.

LES CONSÉQUENCES

Quelques réflexions s'imposent à la lumière des événements survenus en Belgique à l'occasion de l'Exposition universelle de 1958, qu'il m'a été donné de connaître de l'intérieur.

Il est remarquable de voir avec quelle légèreté on s'engage dans cette affaire. Légèreté d'abord dans la conception qu'on se fait d'une Exposition universelle, présomption ensuite des chances de succès de cette entreprise.

On semble s'imaginer en haut lieu qu'il suffira de former une Société de Gestion, d'obtenir un terrain convenable, une cinquantaine de millions à gauche et à droite, puis d'inviter les autres pays à participer.

Le premier pas à faire, et on est en retard de plusieurs années, c'était une enquête sérieuse sur les conséquences et les implications de la présence dans une ville déjà aussi étranglée que Montréal d'une cinquantaine de millions de visiteurs; conséquences d'autant plus graves qu'à Montréal, par suite de la proximité des Etats-Unis, ces visiteurs viendront pour la plupart en auto, et non en train comme on le fait en Europe où les frontières les plus éloignées ne sont pas à plus d'une journée de voyage.

MILLIONS ET MILLIONS...

Ce n'est pas quarante ou cinquante millions qu'on demandera aux Canadiens de débourser, mais tous les fonds nécessaires pour construire les autostrades, les routes de dégagement et les rocades, à l'intérieur de la ville, ainsi que les voies d'accès depuis la frontière américaine, un nouveau pont sur le Saint-Laurent, des terrains de stationnement, des centres d'accueil et des logis. Sur le terrain même de l'exposition, il faut prévoir les facilités de transport, de circulation et de stationnement, ainsi que la construction de pavillons pour loger la plupart des exposants commerciaux et les manifestations canadiennes.

Voilà une affaire qui concerne le gouvernement canadien, — qui fêtera à ce moment son centième anniversaire de naissance, — beaucoup plus que Montréal. En fait, Montréal, la province de Québec et Ottawa devront se partager les frais, au montant de plusieurs centaines de millions. Si la Société de Gestion, comme il est arrivé en Belgique, balance son budget, c'est que les administrations élues auront encaissé le gros du déficit.

Deux ans et demi après la foire internationale de Bruxelles, la Chambre belge est encore appelée à voter des crédits de l'ordre du million et demi de dollars, pour combler des gouffres qu'on découvre régulièrement, mois après mois. Et pourtant, dès 1953, l'Etat belge et la ville de Bruxelles avaient commencé à défrayer la construction d'autoroutes, de voies surélevées, de tunnels et de voies de ceinture, au seul chapitre de la circulation, bien que le problème du congestionnement routier ne se fût jamais posé de façon aussi aiguë dans la capitale brabançonne qu'à Montréal.

Il serait souhaitable aussi que le gouvernement canadien se prépare à plafonner tous les prix. De janvier à juin 1958, les Bruxellois ont dû supporter une hausse du coût de la vie de près de 40%. L'année suivante, ère d'expansion dans toute l'Europe, a été celle de la crise en Belgique: crise inflationnaire, fermeture de mines, d'usines, chômage à haute échelle.

Toronto, cette ville assez riche pour se payer un métro, a estimé que le projet était au-dessus de ses forces, dans un pays où les gouvernements supérieurs ne sont pas habitués à prendre toutes leurs responsabilités et tous les pouvoirs auxquels ils ont droit. Montréal, cité économe, où on a cessé d'investir sous forme de travaux publics, paiera sans doute son Exposition grâce à ses économies de bas de laine.

QUESTION DE PRESTIGE?

Dernier acte d'une comédie qui en comporte une bonne dizaine: le visage culturel de Montréal fera le tour du monde. A Bruxelles, la population mobile, tant les visiteurs que les employés des différents gouvernements, ont pu se distraire facilement, souvent à des manifestations culturelles de grande valeur, grâce à l'existence d'une structure artistique solide.

En plus des salles adhérentes aux différents pavillons, il y avait à Bruxelles le Théâtre de la Monnaie, le Théâtre des Galeries, le Théâtre Royal du Parc, les quatre salles du Palais des Beaux-Arts, le Grand Palais, et divers amphithéâtres de moindre importance, pour recevoir, outre les formations belges, qui donnent une saison régulière, les meilleures troupes de théâtre, d'opéra, de ballets, et les meilleurs orchestres de chacun des pays participants.

A moins de se faire l'hôte d'une simple foire industrielle, Montréal devra dépenser des centaines de millions pour se préparer vraiment à une Exposition universelle, surtout si, comme on l'affirme, c'est pour la métropole du Canada une question de prestige.

Le prestige, quand on ne l'a pas préparé de longue date, coûte très cher.

PLAIDOYER PRO DOMO

(sous forme de comparaison)

Textes choisis par Guy Viau

UN personnage que, pour sa connaissance des arts plastiques, la télévision met en évidence depuis quelques années, n'a pas su résister à une tentation de ce genre (attaque contre la profession d'architecte) et a pris prétexte d'une récente "prise de bec" (télé-émission qui prend la tournure d'une tribune libre où chacun exprime ses ressentiments personnels et qui donne lieu parfois à des incidents plus que cocasses) pour émettre contre nos architectes et leurs réalisations une opinion peu flatteuse et même provocante, de nature à semer la confusion dans l'esprit populaire et à détourner sa confiance en la profession. L'invité à cette discussion trouva en effet le moyen de glisser que "les architectes se foutent du public" et que, ne s'embarrassant pas de conceptions esthétiques ou sociales, ils ne visent qu'à "se procurer la Cadillac". (. . .)

Au cours de la discussion citée, on niait l'existence d'une architecture religieuse. C'est pourtant là que nous manifestons le plus notre originalité. (. . .)

Gaston Chapleau,
(Architecture, Bâtiment, Construction, no 128, déc. '56, p. 21.)

Pratiquer l'art de la vente? Nous avons la marchandise et parce qu'un client craintif ou mal préparé ne nous permet pas de lui en accorder le bénéfice, nous nous laissons traiter de rétrogrades par quelque faux prêcheur ou quelque jouvenceau de retour d'Europe pour y laisser ses couches.

Comme il faut assurer notre subsistance et que notre autorité est trop souvent minée par des ignorants avec complexe de supériorité, nous devons souvent faire des concessions malheureuses. L'éducation est une tâche de longue haleine et demande de plus un rare doigté. Que '57 nous permette de faire du progrès dans ce sens et nous aurons bien mérité de notre profession. Il serait malheureux que nous ayons à prendre tout le blâme.

Résolutions pour 1957,
Henri Mercier, président de l'A.A.P.Q., B.A., A.D.A., F.R.A.I.C.,
(Architecture, Bâtiment, Construction, no 129, janv. '57, page 16.)

DANS notre ville, par exemple, à Montréal, nous assistons présentement à la mise en chantier de quelques projets d'envergure, il est vrai, mais comme la grande majorité des édifices construits depuis quelques années "fait pitié"! La société en général, les clients en particulier et leurs architectes sont bien timides, timorés même!

Examinons ensemble, si vous le voulez bien, la grande tristesse de nos réalisations religieuses, les églises par exemple. (. . .)

Donc le choix de l'architecte sera souvent mauvais. Même si, car quelquefois, dit-on, le hasard fait bien les choses, l'architecte choisi est un homme de talent, la peur des innovations de la part du curé et des marguillers, arrêtera tout élan créateur. Les initiatives hardies seront tuées dans l'oeuf.

Le résultat sera un édifice à l'image de ses créateurs. Tout y sera banal, sans attrait, conventionnel et très souvent très laid. C'est le sort réservé à 97% de nos nouvelles églises. Dans toute la province, les réalisations heureuses se comptent sur les doigts d'une seule main!

Je ne suis pas ici trop sévère. Les architectes portent une grande part de responsabilités de cet état de chose. Soit par mièvrerie, soit par impuissance, soit par peur de "perdre un contrat", ils n'osent pas... Ils se plient et acceptent de travailler dans les sillons déjà labourés.

Paul-O. Trépanier, A.B.D.A.,
(Causerie au club des Francs de Montréal, Automne 1959.)

Quelle forme prendront nos villes? Il est trop tôt pour le savoir, mais les monstruosités actuelles sont la faute de nos architectes. Il est vrai que l'architecte se trouve dans une situation difficile quand les désirs de son client sont contraires au bien de la communauté, mais s'il accomplit le travail, il agit de façon immorale. Et s'il a le courage de protester et de refuser, il ne reçoit pas l'appui de ses collègues au sein de la profession et il s'en trouvera toujours un pour accepter le contrat. La considération dont bénéficie l'architecte au sein de la communauté n'est pas tellement haute, parce qu'il n'a pas en général imposé et fait sentir sa présence. Trop souvent, par conséquent, les profanes l'oublient et estiment en

L'architecture, de toutes les professions, est certainement la plus méconnue, voire même critiquée. Si ces critiques, souvent acerbes, s'avéraient vraies; si nos réalisations, nos techniques n'étaient pas à l'égal des autres pays ou même des provinces soeurs, VOUS SEUL, le public, en seriez pleinement responsable. (. . .)

André Gilbert, Architecte
(Architecture, Bâtiment, Construction, no 149, sept. '58 page 69.)

Les architectes, c'est connu, sont satisfaits d'eux-mêmes... à peu d'exceptions près! Individualistes à l'extrême, ils errent au milieu de petits groupes où ils sont, trop souvent, hélas, adulés. Evoluant parmi leurs amis obséquieux, ils sont glorieux comme des paons.

Bien qu'au royaume des aveugles, les borgnes sont rois, les architectes lucides, voulant rendre service à leur profession, doivent dessiller les yeux de leurs confrères. La complaisance de celui-ci, la complaisance de celui-là est navrante, catastrophique même, et donne pâture à des Guy Viau, critiques injustes des membres de l'Association des Architectes de la Province de Québec. (. . .)

Paul-O. Trépannier, A.D.B.A.
(Architecture, Bâtiment, Construction, no. 153, janv. '59 page 24.)

Le gouvernement a décidé de construire une aile pour agrandir le musée provincial. Les travaux qui coûteront de $400,000 à $500,000 commenceront le plus tôt possible, c'est-à-dire au cours de l'hiver, nous dit-on au ministère des Travaux publics. (. . .)

Le bâtiment, à murs extérieurs de pierre, et dont le style architectural s'apparentera à celui de l'édifice principal érigé entre 1929 et 1933, s'élèvera à l'arrière de celui-ci. (. . .)

Les plans ont été dressés par les architectes de l'hon. Roméo Lorrain qui se sont entendus avec les autorités du Musée provincial pour déterminer quel sera l'aménagement intérieur.

(La Presse, 22 déc. 1959.)

savoir autant que lui et pouvoir se passer de ses services.

Rapport de Madame Blanche Lemco van Ginkel, architecte, diplomée de Harvard en planification, à l'enquête de l'Institut royal d'architecture du Canada.

(La Presse, le 22 nov. '59, page 63)

Or, je considère que la profession d'architecte est une vocation comme toutes les autres et, qu'à ce titre, l'architecte se doit, par tous les moyens possibles, d'essayer d'améliorer la construction dans tous ses domaines. De même qu'on critiquerait un médecin qui refuserait de répondre à un appel ou un avocat qui négligerait de bien préparer une cause, de même aussi le public a le droit de critiquer l'architecte qui se néglige en ne donnant pas son plein rendement dans l'étude d'un projet ou, ce qui pire est, en refusant carrément d'y travailler.

Je crois sincèrement que si tous nous faisions notre devoir en fournissant nos services dans le domaine de la résidence à bon marché, nous ferions là un pas gigantesque vers une reconnaissance beaucoup plus profonde des mérites de notre profession et nous contribuerions à l'embellissement de notre pays.

Gérard Venne, A.D.B.A., F.R.C.
(Architecture, Bâtiment, Construction, No 150, oct. '58, p. 34)

(. . .) Les torts de l'architecte québécois sont peut-être attribuables à nos moeurs civiques décadentes, à notre irresponsabilité sociale autant qu'à l'évolution de notre économie. Comme professionnel, il fait partie de l'élite, de la classe qui a comme devoir d'indiquer les voies. En ce sens, il a sans doute beaucoup péché par omission. Mais la situation n'est pas irrémédiable et les réflexions du président de l'Association des Architectes indiquent une prise de conscience qui laisse présager une action positive dans le sens le plus souhaitable pour le bien public comme de la profession.

Gaston Chapleau,
(Architecture, Bâtiment, Construction, no 158, juin '59, p. 35.)

Sans commentaire

"Le Canada français a été protégé par son histoire des maladies de l'Europe. Il a conservé jusqu'ici et presque seul dans l'univers, son climat chrétien. Combien parmi nous semblent incapables de voir que cela nous place, bien malgré nous, 150 ans en avant des autres, quant à l'essentiel".

(Abbé Raymond Lavoie, sermon aux journalistes le 29 janvier 1960 — Reproduit dans l'ACTION CATHOLIQUE, 1 février 1960, p.4)

CHRONIQUE DU TEMPS PERDU

D'un salon parisien à une cour de ferme canadienne

Yerri Kempf

TOUT en écoutant *Les femmes savantes* l'autre soir à l'Orphéum, je ne pouvais m'empêcher de songer aux changements survenus dans nos moeurs depuis l'époque où Molière composa son chef-d'oeuvre. Que dirait-il s'il revenait? Qu'écrirait-il surtout en découvrant que Philaminte a obtenu le Prix Goncourt et que Trissotin est directeur de conscience d'une partie de la jeunesse! Quant à Martine, elle a disparu comme le bon sens qu'elle incarnait. Aussi le coq ne chante plus, il vaque aux occupations ménagères. Chrysale 1960 fait la vaisselle, pousse la voiture d'enfant, magasine... Or malgré cet incroyable état de choses, la comédie née le 11 mars 1672, c'est-à-dire il y a près de trois siècles, est restée vivante. Elle est restée vivante parce que ses personnages sont des êtres vivants et non des marionnettes.

C'est à partir de cette vérité qu'il faut juger la réalisation du Théâtre du Nouveau Monde. Voyez Chrysale. Bien que sur le programme on prétende qu'il s'agit d'un certain Guy Hoffman, on ne le croit pas un instant. Mais non, c'est Chrysale, bourgeois du Grand Siècle!

Et cette petite diablesse de Martine! Est-il possible de porter les sabots du bon sens avec plus d'autorité? Adorable Lise Lasalle, le vrai Molière coule de votre bouche comme une eau de source.

Toute la distribution ne mérite pas de semblables éloges. Par exemple, M. Gaetan Labrèche crie ses répliques avec une satisfaction qu'il ne parvient pas à faire partager à la salle. J'aurais aimé, entre autres, que la charmante Denyse Saint-Pierre apportât un peu d'inquiétude à son interprétation d'Henriette. Diantre, il y a des moments où son hyménée avec l'homme qu'elle aime semble bien compromise! Mais Mlle Saint-Pierre n'en perd pas le sourire pour autant. Ce n'est pas parce qu'il est si joli qu'il faut en abuser. Quant à Mme Olivette Thibault, avec un zèle que je ne saurais approuver, elle ajoute ses propres effets à ceux du texte. Un personnage de comédie n'est pas un personnage d'opérette.

Bien que Mmes Tania Fédor et Charlotte Boisjoli jouent consciencieusement Philaminte et Armande, il y a un je ne sais quoi qui manque à leur composition. Ne s'agirait-il pas d'erreurs de distribution? Décidément, la distribution devient musante silhouette de Vadius et Gabriel Gascon ma marotte. Georges Groulx campe avec brio l'a-apporte une grande justesse dans le personnage ingrat du frère sauveur. J'ai gardé Trissotin pour la bonne bouche, car Jean-Louis Roux s'y révèle grotesque à souhait. Il restera pour moi le Trissotin type. J'ajoute que son accoutrement, dû au talent de Prévost l'Enchanteur, m'a particulièrement ravi. J'ai bien dit Prévost l'Enchanteur, puisque, une fois de plus, ce grand artiste a réussi une fête pour l'oeil.

Aussi, tout compte fait, on ne regrette pas sa soirée. Bien sûr le T.N.M. n'est pas la Comédie Française, bien que dans les deux troupes les grands rôles s'obtiennent à l'ancienneté.

* * *

Un communiqué de presse, signé Jan Doat, avait annoncé que la pièce de Guy Dufresne le faisait penser à Tchékov. En sortant de la première du *Cri de l'engoulevent*, la pièce en question, je me suis demandé si c'était Tchékov que M. Doat n'avait jamais lu ou si c'était la comédie dont il a assuré la mise en scène, pas très bien d'ailleurs. N'a-t-il pas en effet transformé les personnages en statues parlantes!

Je m'empresse d'ajouter que le texte de M. Dufresne a de quoi embarrasser le plus inventif des metteurs en scène. Non dépourvu de qualités littéraires, ce texte ne possède par contre aucune vertu dramatique. C'est un roman du terroir dont l'originalité la plus certaine est de nous montrer une famille qui ne compte que trois enfants et qui passe son temps à discourir dans la cour de la ferme. Les personnages canadiens ne semblent pas faux et leurs interprètes les servent aussi bien que possible.

Hélas! le dialogue ne passe pas la rampe. Quant à l'ingénieur américain, malgré le grand talent de Gilles Pelletier, il ne dépasse jamais le stade du récital de belles phrases. Nous sommes loin du Thomas Pollock de Claudel.

Une pièce qui est un roman, une mise en scène trop plastique, une distribution cependant très homogène et qui ne mérite que des éloges pour son courage malheureux, voilà le bilan de la soirée. J'oubliais le décor réussi, dû au talent de Jean-Claude Rinfret. L'arrière-plan nocturne surtout est plein de charme.

Actualité d'Edmond de Nevers

(suite de la page 21)....

leurs propres réponses. Ils reviendront, rapportant une expérience fécondante, un métier éprouvé, un enthousiasme rajeuni.

L'ère du décloisonnement des frontières et de la planétarisation de la civilisation est depuis longtemps commencée. Nous n'avons qu'à y gagner d'être synchroniques à ce qui se passe de plus prometteur dans le reste du monde.

Valeurs culturelles d'une information

Patrick Straram

Objectifs critiques d'une critique objective

"MAIS toujours il cherchait, devant une oeuvre, à se *dépouiller* des *habitudes* et des *préjugés*, à se faire *vierge* dans son *attention*, et partant son *amour*. Ce sont là ses mots-clefs, ses maîtres mots."

Ainsi s'exprime Claude Roy dans un hommage à André Bazin (No 91 des *Cahiers du Cinéma*, janvier 1959, entièrement consacré à Bazin qui venait de mourir.) C'est-à-dire qu'ainsi s'exprime à propos d'un critique, analyste et essayiste parmi les plus importants de notre temps un critique, analyste et essayiste parmi les plus importants de notre temps. Il est vital que les deux oeuvres de Claude Roy et André Bazin soient essentielles pour des raisons identiques, qui les caractérisent: des oeuvres ne prenant leur sens total que dans l'équilibre entre la lucidité la plus intégrale et la chaleur humaine la plus entière.

Claude Roy ajoute, et par là il se *situe* lui-même, à ce même niveau qu'il explicite pour André Bazin: "Il y a dans sa façon d'étudier un film une joie d'admirer, qui engendre une joie de comprendre, qui à son tour accroît la joie d'admirer, et cela me semble un modèle de l'art critique."

"Il aimait aimer, et il aimait comprendre."

Cette dernière phrase de Claude Roy implique que toute création véritable n'est complète qu'avec une critique correspondante, qui est elle-même création.

Sur un plan éthique aussi bien que sociologique, une création veut qu'on se prononce, et se prononcer c'est créer.

Préambule absolument nécessaire dans une société où la critique le plus souvent n'en est pas une, ne se voulant que rédaction commerciale. Lorsqu'un critique cinématographique n'est en fait que l'agent publicitaire d'une compagnie de distribution dans laquelle il a des parts, ou que l'équipe d'un hebdomadaire consacré aux spectacles sert les intérêts de commanditaires et d'auteurs qui le font survivre, il est bien évident qu'il n'y a pas *critique*. S'il n'y a pas de critique, chaque création est inachevée, n'étant pas assumée jusqu'au bout, quand c'est là la raison d'être de toute création.

Préambule absolument nécessaire pour qu'on sache une fois pour toutes qu'il me répugne moralement et qu'il ne m'intéresse pas intellectuellement d'être l'agent de commanditaires, de vedettes de commanditaires ou de certaines cliques pareillement conçues.

Une distribution d'"envoyés spéciaux"

Il y a des luttes qui ne sont jamais pour rien. Comme Rossellini ou Alain Resnais ont imposé un cinéma qu'auraient voulu empêcher les centaines de John Huston ou Jacques Becker et bien pires épiciers, il se crée à Radio-Canada *une somme* qui s'imposera, aussi sournoises et déprimantes soient l'inertie, la médiocrité satisfaite et les intrigues avec lesquelles il faut compter.

Je vois d'abord les équipes de PREMIER PLAN et de REPORTAGE pour situer la télévision canadienne-française de valeur universelle.

Marcel Blouin n'est pas un directeur, mais un organisateur. Il y a ce qu'il suggère, il y a ce que suggèrent et décident les réalisateurs. Marcel Blouin s'entend avec eux, et veille à une organisation souvent compliquée. Les réalisateurs s'entendent eux-mêmes avec les interviewers. Le choix des personnes contactées ou du ton d'un PREMIER PLAN est donc une oeuvre commune, à partir d'opinions individuelles. Je ne connais pas d'autre système d'organisation.

L'équipe des interviewers vaudrait qu'on l'analyse; mais faute d'espace, il faut au moins nommer ces véritables "envoyés spéciaux".

Il y a Jean Vallerand. S'il ne va guère au delà de l'anecdote conventionnelle, celle-ci propose néanmoins un aspect à partir duquel peut se recréer l'homme.

Guy Viau. Il manque d'un certain "punch", mais il a la culture et l'intelligence voulues pour aller au fond du potentiel et des problèmes de l'individu qu'il interroge.

Wilfrid Lemoine. S'il n'a peut-être pas une culture et une intelligence aussi désintéressées, il jongle avec beaucoup d'adresse et une sympathique disponibilité.

René Lévesque. Lui, il possède au maximum le "punch" et une personnalité qui ne peut laisser indifférent. Il a le mérite de faire d'un entretien un dialogue, ce qui est excellent. Il peut avoir le tort de transformer le dialogue en polémique destinée à lui donner raison, ce qui est regrettable si la personne interviewée n'entre pas dans le jeu; surtout que Lévesque part en "croisade" avec des renseignements et des arguments incomplets ou primaires parfois (s'il veut "prouver"). Mais c'est un reporter qui sait donner à un programme un souffle dynamique et attachant.

Gérard Pelletier. Il est lui aussi un humaniste insurgé et il admire François Mauriac. Mais autant ce dernier est vraiment trop faux, pompeux et complaisamment torturé, autant Pelletier est engagé, et en lui-même et socialement, avec une curiosité intellectuelle et une disponibilité vraies.

Judith Jasmin. Peut-être plus encore que Pelletier, elle sait donner à un entretien sa véritable dimension humaine, tout en en indiquant clairement les prolongements plus spécifiquement

critiques. Elle combine allure et tempérament, ce que peu de femmes réussissent. C'est beaucoup.

Cette équipe, qui a plus de qualités que de défauts (c'est rare, ici), travaille pour trois parmi les quelques très bons réalisateurs de Radio-Canada (parmi *les quelque-uns* pour lesquels on ne regrette pas d'avoir fait une grève).

Demi-échecs

Assez curieusement, Robert Séguin semble le moins heureux des trois réalisateurs de PREMIER PLAN.

L'enquête sur les maladies mentales fut manquée, trop conventionnelle et statique.

Le reportage sur Haïti, savamment préparé par le très compétent Fernand Benoit (depuis il réalise TRIBUNE LIBRE, dont certaines émissions furent remarquables) fut plus réussi. Mais cela n'allait guère plus loin que le reportage mi-littéraire mi-touristique. Il ne pouvait y avoir meilleure introduction à la connaissance d'Haïti qu'un spectacle rituel à travers lequel est racontée une révolution. Mais le spectacle fut confus et trop vagues les explications. Plusieurs hauts dignitaires furent nettement vaseux. Au moins Judith Jasmin dérive-t-elle bien, et elle fut parfaite avec un jeune Noir, lui, extraordinaire.

Témoins de ce temps

Les entretiens avec Stokowski et Mauriac ne valaient que par la réalisation de Claude Sylvestre, caractérisée par le soin, le goût pour une certaine splendeur de l'image et sa signification, un intérêt constant pour la présence humaine et les signes qui l'affirment.

L'entretien de dix minutes Juliette Gréco — Wilfrid Lemoine fut une petite réussite claquante et attachante comme un bon disque par Chico Hamilton. A la fois un feu d'artifice et une addition rigoureuse de formules sans équivoque.

Trop téléscopée, l'émission sur la peine de mort était néanmoins nécessaire. Il faut interroger les *passants* dans la rue. Information et culture existent selon la population qui les vit. Encore faut-il savoir comment... Un psychiatre, parce qu'il insista sur les rapports nécessaires entre victime et assassin, ce qui implique une part des torts en la victime même, fournit un témoignage essentiel. A entendre une vierge quinquagénaire réclamer avec une foi et une virulence très extrémistes qu'on tue, encore, plus et encore plus, on se demande qui n'est pas convaincu maintenant qu'il faut abolir la peine de mort.

Un jeune adolescent tenta d'expliquer qu'un criminel avait eu un moment de folie, qu'on ne pouvait pas le condamner à mort sans avoir soi-même un moment de folie. La quinquagénaire pieusement arrogante revenant à la charge, le jeune type très sympathique lui conseilla d'aller passer trois semaines à Bordeaux et sortit du champ de la caméra, écoeuré. Son conseil est avisé: puisqu'on incarcère des malades mentaux à Bordeaux, certaines hystériques congénitales devraient y être menées; on éviterait ainsi la contagion dans une société trop peu au courant.

Ce genre d'enquête n'est que trop nécessaire, pour heurter une population qu'on a trop justifiée en la mettant à l'abri derrière un mur de bonne conscience.

Des documents comme des manifestes

C'est incontestablement à Gérard Chapdelaine que revient la palme après cette première vague de PREMIERS PLANS. Chapdelaine connait son métier, qu'il aime. Je n'en veux pour preuve qu'une certaine excellence formelle de PREMIERS PLANS de second ordre, sans doute de grosses réussites commerciales (exemple: Ali Khan). Qu'il ait bénéficié des interlocuteurs choisis pour les entretiens qu'il filmait n'est que justice puisqu'il est le premier responsable de ce choix. Tant avec le professeur Selye, lucide et pratique, qu'avec l'étonnante Han Suyin, si vibrante, tant avec le fameux Lipschitz, bien vivant, qu'avec l'emportant Edgard Varèse, un individu essentiel de notre temps, l'entretien s'est élevé — soutenu par une réalisation d'envergure qui y correspondait étroitement — à un niveau critique qui faisait d'une prise de contact une prise de conscience.

Il faut souligner classe et travail du réalisateur qui fait en sorte que *des témoignages qu'il donne à voir deviennent de véritables manifestes.*

C'est également Gérard Chapdelaine, avec le concours d'un Gérard Pelletier et d'un René Lévesque impeccables, qui a réalisé le PREMIER PLAN consacré à l'anti-sémitisme. Un montage remarquable de Marc Hébert, un choix percutant des documents, un mouvement qui faisait plus saillante l'analyse, spontanéité des enfants de 8 à 11 ans qu'il était génial d'interroger, un balancement très bien réglé entre les explications nécessaires et l'énoncé des faits les plus probants: autant de qualités précises et fortes, dans une réalisation qui a eu la pénétration, l'objectivité et la puissance qu'il fallait. Une heure cruciale, qu'on devrait imposer à toutes les salles de cinéma de la province, les obligeant à la projeter avant leur "feature" film.

A mon avis le problème de l'anti-sémitisme était situé, dans ce PREMIER PLAN, aux deux points critiques: d'une part dans une réflexion du professeur Roussel, *"...comme si la personne cherchait un bouc émissaire..."*; d'autre part, dans un "mot d'enfant", *"On dit que le bon Dieu les a punis!"* Et c'est bien parce qu'*on dit* que ce problème de l'anti-sémitisme ne sera jamais réglé de façon valable qu'en l'étudiant selon une dialectique intégrale de l'Histoire.

C'est avec Chapdelaine (on lui doit aussi de bons entretiens avec Montand, Prévert, Cocteau et surtout un impeccable Igor Markévitch) que s'est le plus affirmée jusqu'à maintenant cette série PREMIER PLAN, capitale.